

## ÉDITORIAL

### Un printemps resplendissant

Selon l'usage, ce quatrième numéro de nos *Cahiers* ressemble au Janus des Romains. D'une part, il relate nos activités réalisées pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2013 :

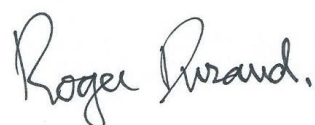
- 12 janvier : centenaire de l'ancienne chapelle = une publication.
- 9 février : 150<sup>e</sup> anniversaire du CICR.
- 14-15 février : première phase des Journées d'études internationales sur Humanitaire & Médecine  
*Les premiers pas de la Croix-Rouge : 1854-1870.*
- 13 juin : séance des membres au CIG.
- Fin juin : sortie de presse des biographies sur Henry Dunant et sur Gustave Moynier en italien : *Vite parallele.*

### Un automne prometteur

D'autre part, ce numéro annonce un programme varié :

- Sortie de presse des Actes de deux colloques :
  - *Henry Dunant + Gustave Moynier*  
*Destins croisés, vies parallèles*
  - *Humanitaire & Médecine*
    1. *Les premiers pas de la Croix-Rouge : 1854-1870.*
- 24 octobre : Conférence grand public  
*Les soins médicaux en danger. Un défi d'aujourd'hui.*
- 24-26 octobre : deuxième phase des Journées d'études internationales sur Humanitaire & Médecine  
*La Croix-Rouge à l'épreuve du feu, 1870-1914.*
- 9 novembre : Colloque à l'Auditoire de Calvin  
*De la foi des fondateurs à l'engagement humanitaire.*
- 6-8 décembre : exposition sur Guillaume Henri Dufour, Lausanne, 20<sup>e</sup> Bourse internationale des armes.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer aux manifestations de cet automne.<sup>1</sup>



---

<sup>1</sup> Nouvelle adresse dès le 1<sup>er</sup> octobre 2013, route du Grand-Lancy 92, 1212 Grand-Lancy.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE <sup>1</sup>

Jeudi 7 mars 2013

Paroisse protestante de Lancy-Sud

route du Grand-Lancy 69

A l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée générale n° 3, du 14 mars 2012, avec remerciements à son auteur.

**Rapport du bureau**: composé de Roger Durand président, Olivier Jean Dunant vice-président, Tony Guggisberg trésorière et Elizabeth Moynier secrétaire, le bureau s'est assuré l'aide de Stéphane Aubert et Michèle Maury-Moynier dès le début de l'année 2013. Il s'est occupé des questions suivantes.

Les 26 septembre et 16 octobre, la *Société Henry Dunant et Genève humanitaire* ont reçu deux délégations des Croix-Rouges allemande et française. La première a visité la Vieille-Ville, berceau de l'action humanitaire, sous la houlette de Charlotte Gonzenbach et a été invitée à un goûter à la chapelle de l'Oratoire ; la seconde a été guidée par notre président, avec des explications sur des lieux « phare » comme le palais de l'Athénée et l'Hôtel de ville.

En partenariat avec l'*Académie de DIH et de DH*, nous avons posé, le 9 février, une plaque commémorative sur la façade de la villa Moynier pour rappeler le 150<sup>e</sup> anniversaire du CICR, jour pour jour. Le maire de la Ville de Genève, Rémy Pagani, et le vice-président du CICR, Olivier Vodoz, ont notamment pris la parole pour souligner le rôle de Gustave Moynier qui résida ici de 1873 à 1910.

Toujours dans le cadre des 150 ans d'action humanitaire, les 14 et 15 février 2013, nous avons organisé la première phase (sur quatre) des Journées d'études internationales, intitulées Humanitaire & Médecine : Les premiers pas de la Croix-Rouge, 1854-1870, en partenariat avec l'*Institut d'histoire de la médecine et de la santé* de l'Université. Les conférences des dix-huit historiens,

---

<sup>1</sup> Procès-verbal succinct ; treize membres présents et six excusés.

venus d'Allemagne, Belgique, France, Espagne, Grande-Bretagne, Italie et Suisse, seront publiées dans un volume d'Actes qui paraîtra en septembre 2013.

Notre président a prononcé plusieurs conférences: à l'Institut national genevois sur Elie Ducommun, à Salerne sur Henry Dunant, aux Salons du général Dufour sur le général, à Verviers (Belgique) sur Louis Appia; ainsi que lors de deux émissions de la radio francophone protestante de Liège sur les débuts de l'humanitaire.

Bernard et Monique Dunant ont évoqué les temps forts de leur voyage en Chine, magistralement mis sur pied par Songsheng Cao, membre correspondant de notre Centre de recherches historiques.

Plusieurs publications ont paru ou sont en préparation avancée. Ainsi, le 9 février, le troisième volume de notre collection *Documents pour servir à l'histoire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* est sorti de presse. Il s'agit du manuscrit inédit rédigé par Louis Appia, *Conférence sur la Croix-Rouge à donner le 9 février 1893 dans la nouvelle salle des conférences populaires, rue du Port*.

Avec les Editions Slatkine et la Société Henry Dunant, nous avons réédité les biographies en français sur *Henry Dunant 1828-1910*, revue et augmentée par Roger Durand, et sur *Gustave Moynier 1826-1910* par François Bugnion.

Quelques volumes sont en préparation: le *Centenaire de l'ancienne chapelle du Grand-Lancy, siège de Genève humanitaire et de la Société Henry Dunant*; PS: ces *Actes de la fête du 12 janvier 2013* ont paru le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Les *Actes du colloque Henry Dunant + Gustave Moynier, destins croisés, vies parallèles* sont prévus pour l'automne. Les biographies ont été traduites en italien; PS: début juillet, elles nous sont parvenues en un seul volume: *Vite parallele: Henry Dunant, Gustave Moynier, Fondatori della Croce Rossa*.

Nous poursuivons nos efforts en vue d'assurer une communication optimale: le dépliant et le programme des activités sont

régulièrement mis à jour grâce à la vista de Tony Guggisberg, alors que le site [www.geneve-humanitaire.com](http://www.geneve-humanitaire.com) qui nous cause quelques soucis. Les cartes postales, les pin's et logo rendent des services appréciés. Grâce à Stéphane Aubert, nous nous lançons dans les QRcodes et les podcasts. Michèle Maury-Moynier nous apporte ses talents d'aquarelliste et de photographe.

**Rapport de la trésorière :** Tony Guggisberg soumet le tableau comparatif 2011 et 2012 des dépenses et recettes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le total des dépenses atteint 7 340.50 francs et celui des recettes à 31 448.– francs. L'actif du bilan se monte à 66 917.95 francs ; pour le passif, les provisions s'élèvent à 38 059.60 francs et les fonds propres à 27 938.35 francs.

**Rapport des vérificatrices aux comptes :** Charlotte Gonzenbach étant absente, Yvette Develey lit leur rapport daté du 19 février 2013. Les vérificatrices recommandent l'approbation des comptes et disent un grand merci à la trésorière pour son excellent travail.

L'assemblée générale accepte ces trois rapports, à l'unanimité.

**Elections et renouvellement du bureau pour 2013–2014 :** Le bureau propose deux nouvelles « recrues » : Michèle Maury-Moynier et Stéphane Aubert. Par acclamations, l'assemblée accepte ces deux candidatures et renouvelle les mandats des membres sortants. Désormais, le bureau se compose ainsi : Roger Durand, président ; Olivier Jean Dunant, vice-président ; Tony Guggisberg, trésorière ; Elizabeth Moynier, secrétaire ; Stéphane Aubert et Michèle Maury-Moynier.

**Election des vérificatrices des comptes :** par acclamations, l'assemblée renouvelle les mandats de Charlotte Gonzenbach et d'Yvette Develey.

**Modification des statuts :** l'assemblée approuve à l'unanimité que l'article 1 des statuts subisse la modification suivante : le sous-titre de l'association devient : « Centre de recherches historiques ».

**Cotisations :** pour 2013, la cotisation continue à s'élever à 30 francs ; les membres correspondants en sont toujours dispensés. Pour 2014, le bureau propose de différencier les membres cotisants qui reçoivent leur courrier sur internet (soit les trois-quarts des membres), de ceux qui désirent recevoir leur courrier sur papier par voie postale. Les premiers verront leur cotisation inchangée à 30 francs ; les seconds verseront 10 francs supplémentaires. Cette proposition est acceptée à l'unanimité, avec une abstention.



Elizabeth MOYNIER  
secrétaire



Roger DURAND  
président

## ACTIVITÉS AU DEUXIÈME SEMESTRE 2013

- septembre *Humanitaire & Médecine*  
**1. Les premiers pas de la Croix-Rouge : 1854-1870**  
**Actes des Journées d'études internationales**  
Genève, Genève humanitaire, 310 pages
- octobre **Henry Dunant + Gustave Moynier**  
**Destins croisés, vies parallèles**  
**Actes du colloque des 14-16 octobre 2010**  
Genève, Société Henry Dunant  
et Genève humanitaire, 520 pages
- 24 octobre **Conférence de Bruce Eshaya-Chauvin, CICR**  
**Les soins de santé en danger**  
**Un défi d'aujourd'hui**  
Centre médical universitaire
- 24-26 octobre *Humanitaire & Médecine*  
**Journées d'études internationales**  
**2. La Croix-Rouge à l'épreuve du feu : 1870-1914**  
Fondation Louis Jeantet
- 26 octobre 150<sup>e</sup> anniversaire de la **Conférence constitutive**  
des 26-29 octobre 1863  
Commémoration au palais de l'Athénée
- 9 novembre **De la foi chrétienne**  
**à l'engagement humanitaire**  
**Colloque**  
à l'Auditoire de Calvin

## PROGRAMME EN 2014

17 mars 150<sup>e</sup> anniversaire de la Croix-Rouge genevoise

avril-mai ***Humanitaire & Médecine***

### ***3. Les guerres mondiales : 1914-1945***

En partenariat avec l'Institut d'histoire de la médecine

8 mai Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

25 mai 150<sup>e</sup> anniversaire de la Croix-Rouge française

août 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Agence des prisonniers de guerre  
En partenariat avec la Fondation Gustave Ador

22 août 150<sup>e</sup> anniversaire de la *Convention de Genève*

octobre ***Humanitaire & Médecine***

### ***4. De 1945 à nos jours***

En partenariat avec l'Institut d'histoire de la médecine



# CENTENAIRE DU FUTUR SIÈGE DE GENÈVE HUMANITAIRE

par Roger DURAND

Nous le savons depuis bonne lurette, *Genève humanitaire* et la *Société Henry Dunant* auront leur siège en un lieu chargé d'histoire.

Comme le 12 janvier 2013 coïncidait avec le *Centenaire de l'ancienne chapelle du Grand-Lancy*, jour pour jour, nous avons décidé d'organiser une petite fête, malgré les frimas de la saison et les travaux en cours pour le sauvetage du bâtiment. Les participants furent nombreux, très nombreux à braver le froid, et l'émotion pour beaucoup.

Grâce à Elizabeth et son équipe de bénévoles, grâce à Stéphane et sa turbine chauffante, grâce à la bonne volonté de chacun (anciens paroissiens, amateurs de monuments oscillants, sympathisants de nos associations, amis et membres de la famille) la fête fut magnifiquement réussie.

Une brochure éponyme est récemment sortie de presse pour relater l'événement et publier les textes des allocutions qui furent prononcées – du haut de la chaire, je vous prie : messages des Autorités, témoignages de paroissiens, histoire de la chapelle, perspectives d'avenir.<sup>1</sup> Pour se la procurer, n'hésitez pas à nous contacter.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Textes de Stéphane Aubert, François Baertschi, Anne Cornaz-Gudet, Grégory Dubois Le Quéré, Roger Durand, Charlotte Kuffer, Valérie Lathion, Jean-François Magnin, Michèle Maury-Moynier, Elizabeth Moynier et René Rieder ; lecture par Monique Dunant d'un poème dédié à Henry Dunant. Nombreuses photographies et fac-similés de documents historiques.

<sup>2</sup> Le sous-titre précise *Siège de Genève humanitaire et de la Société Henry Dunant, Actes de la fête du 12 janvier 2013*, Stéphane Aubert et Roger Durand (éd.), Genève, SHD et GEH, 1<sup>er</sup> juillet 2013, 68 pages.



Les travaux de sauvetage du bâtiment vont vers leur aboutissement, quoique les fissures narguent ingénieur, architecte, maître maçon et hydro-géologue ... Comme c'est la nef qui est destinée à servir de lieu de rencontre et de recherches à nos associations, il faudra patienter encore ...

Mais chacun est le bienvenu, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2013, au 92 route du Grand-Lancy, au rez inférieur. A ses risques et périls car le chantier est en plein activité, jusqu'en 2014 au moins.

## **Centenaire de l'ancienne chapelle du Grand-Lancy**

Siège de  
**Genève *humanitaire***  
et de la  
**Société *Henry Dunant***



**Actes de la fête du 12 janvier 2013**

Genève

# NOUS SOMMES ICI POUR L'HUMANITÉ ! PROMENADE AVEC GUSTAVE MOYNIER

par Michèle MAURY-MOYNIER<sup>1</sup>

Le 26 mars 2013, les membres des comités de *Genève humanitaire* et de la *Société Henry Dunant* se sont réunis au parc des Bastions pour participer à une découverte originale des lieux fondateurs. Quelle agréable surprise de voir David Lathion<sup>2</sup> costumé, très élégant avec redingote, chapeau haut-de-forme et canne à pommeau, nous précéder dans cette balade à travers les rues de la Vieille-Ville !

Munis d'oreillettes reliées à un petit boîtier, nous écoutons attentivement la voix grave et éloquente qui nous mène vers les différentes étapes de cette promenade : les points stratégiques et quelques plaques commémoratives.

D'abord, par la rue Saint-Léger que nous remontons, puis en passant par la rue Tabazan où se trouve la chapelle de l'Oratoire, le lieu de réunion des jeunes gens de l'église du Réveil. Ensuite, nous poursuivons par la rue Chausse-Coq et la rue Etienne-Dumont où se trouvait l'imprimerie Fick : nous passons devant la plaque inaugurée le 1<sup>er</sup> novembre 2012, pour commémorer la première impression d'*Un souvenir de Solferino*, avant d'atteindre la place du Bourg-de-Four.

Nous grimpons ensuite les escaliers des degrés de Poules pour rejoindre le chœur de la cathédrale Saint-Pierre, la terrasse Agrippa d'Aubigné et la rue de l'Evêché. Là se trouvait l'ancien

---

<sup>1</sup> Membre du Bureau de *Genève humanitaire*, centre de recherches historiques.

<sup>2</sup> Créateur, avec son épouse Valérie, d'une « Reconstitution historique sonore dans Genève, en compagnie des fondateurs de la Croix-Rouge » ; renseignements et réservations : +41 79 628 28 02, [info@lhistoire.ch](mailto:info@lhistoire.ch), [www.lhistoire.ch](http://www.lhistoire.ch) ; toute l'année sur rendez-vous.

Casino de Saint-Pierre, lieu de réunion de la Société genevoise d'utilité publique, qui a élu, le 9 février 1863, les cinq fondateurs du Comité international de la Croix-Rouge.

Nous passons devant le musée de la Réforme, empruntons la rue du Puits-Saint-Pierre pour nous arrêter un instant devant la maison d'Henry Dunant, puis par la rue Calvin et la rue de la Pélisserie, remontons la Grand-Rue et la rue de l'Hôtel-de-Ville pour arriver sur la promenade de la Treille. Là, notre regard se tourne vers les fenêtres de la salle de l'Alabama, où a été signée la première Convention de Genève le 22 août 1864.

Tout au long de cette balade, Gustave Moynier exprime sa foi calviniste et le rôle social de la bourgeoisie, en soulignant que l'enrichissement de l'individu est une bonne chose, à condition de l'utiliser pour soulager la misère et aider les plus démunis. Il nous raconte aussi ses relations aux autres membres du Comité des cinq et ses réflexions juridiques qui ont permis la rédaction de la Convention de Genève. Il déplore que le prix Nobel de la paix n'ait pas été attribué au CICR, mais à un seul des cofondateurs, à Henry Dunant qu'il admire sincèrement comme l'initiateur du mouvement.

Il se dit comblé par les distinctions et les honneurs reçus surtout en tant que président du CICR. Il affirme sa conviction que la Croix-Rouge internationale aura un avenir certain et durable, car il est nécessaire pour assumer et développer encore les tâches lui incombant. Il exprime ainsi l'espoir de sa pérennité.

Nous avons tous beaucoup apprécié cette promenade, originale et inédite, sur les lieux jalonnant la fondation du CICR. Quelques personnes ont admis être un peu perturbées par les bruits ambiants, provoquant des interférences avec les fréquences radio utilisées par nos boîtiers. Elles ont souhaité réentendre les paroles, dans un local, pour mieux s'en imprégner.

Nous remercions David Lathion pour son enthousiasme, sa prestation en costume d'époque, son interprétation du personnage de Gustave Moynier souvent méconnu du public. Notre

guide conclut en expliquant que le sens du détail évocateur et la grande précision sont aussi dus à son épouse Valérie Lathion, historienne, chargée d'enseignement au département d'histoire générale de la faculté des Lettres à l'Université de Genève.



# CENTRE D'ICONOGRAPHIE GENEVOISE

par Michèle MAURY-MOYNIER

Le 13 juin 2013, les membres de *Genève humanitaire* et les membres de la *Société Henry Dunant* ont été accueillis par Lionel Breitmeier, conservateur au CIG, et par Matteo Campagnolo, conservateur du Cabinet de numismatique au Musée d'art et d'histoire de Genève, pour découvrir les **décorations et médailles reçues par Gustave Moynier** et plusieurs documents historiques.

Actuellement conservées dans des coffrets scellés, ces décorations étaient précédemment exposées dans le musée privé de Gustave Moynier, puis dans une vitrine de la salle des périodiques à la Bibliothèque de Genève.

Gustave Moynier les a reçues au fil des ans, pour son activité comme président du CICR, mais pas exclusivement. Il était aussi un juriste réputé, ayant fondé l'Institut de droit international à Gand en 1877. Il a aussi été nommé par le roi des Belges consul de l'Etat libre du Congo en Suisse, puis consul honoraire après avoir renoncé à ses fonctions, en raison de son âge.

Cela explique les deux magnifiques décorations belges visibles au centre d'un coffret :

- Promu directement *officier* le 1<sup>er</sup> juillet 1870 en témoignage de reconnaissance pour la protection des prisonniers de guerre en lien avec le bureau de la Croix-Verte ouvert à Bâle au moment de la Guerre franco-allemande ; et pour la Conférence internationale, spécifiant les secours à donner aux soldats blessés en temps de guerre.
- Promu *commandeur* en 1877 pour son travail de consul, comme délégué de la Suisse auprès de l'Association internationale africaine, sans lien avec le CICR, mais en rapport avec la Conférence de Bruxelles pour l'exploration de la civilisation de l'Afrique centrale. Gustave Moynier publiait aussi une revue : *L'Afrique explorée et civilisée*.

Ce qui attire particulièrement notre attention sur la décoration française de 1871, c'est que la *Légion d'honneur* est décernée par le chef de l'Exécutif de la III<sup>e</sup> République, (Napoléon III est en exil) en reconnaissance du gouvernement français, mais pas de la part de la Croix-Rouge française. Gustave Moynier avait alors créé la Croix-Verte à Bâle pour protéger les prisonniers de guerre après la désastreuse défaite française lors de la Guerre franco-allemande. Cela permettait aux familles d'obtenir des nouvelles et aux soldats de communiquer avec leurs proches.

La Croix-Rouge française a distribué de nombreuses décorations aux volontaires et décerné la *Croix de bronze* à Gustave Moynier et également à son épouse Fanny Moynier pour leur participation active à l'œuvre internationale de secours volontaires.

Gustave Moynier et Henry Dunant ont toujours affirmé qu'ils n'ont pas recherché les honneurs et les décorations pour leur personne, mais uniquement pour l'œuvre de la Croix-Rouge. Pourtant Gustave Moynier se pavanait volontiers, la poitrine constellée de croix, grand-croix, sautoirs et autres rubans.

Matteo Campagnolo nous montre la photo de Gustave Moynier en habit très solennel portant les plus importantes décorations, ainsi que la photo représentant la réunion des délégués du CICR dans la salle du Grand Conseil en 1906, lors de la révision de la Convention de 1864.

- Sur la photo de 1906, Gustave Moynier porte l'écharpe de *Grand-Croix de premier ordre*, la plus prestigieuse décoration de l'ordre royal de Saint-Sava de Serbie décernée en 1896, en reconnaissance de la Serbie pour l'action humanitaire dans la guerre entre les Ottomans et leurs anciens sujets.
- En sautoir, il porte la décoration de *commandeur* de l'ordre de François-Joseph d'Autriche de 1868.

Quelques-uns des documents et diplômes originaux, détenus par la famille Moynier, apportés par la soussignée, ont pu être consultés et ont fait un tour de table.



En conclusion, Matteo Campagnolo fait remarquer qu'il est très rare d'avoir parfaitement conservé un tel ensemble de documents, diplômes, médailles et décorations.

Il souhaiterait que les décorations de Gustave Moynier et celles d'Henry Dunant soient à nouveau exposées, cette fois-ci ensemble, dans le nouveau Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Il mentionne qu'il a déjà, mais sans succès, fait remarquer que ces décorations, dont on a eu le tort de sous-estimer l'importance dans l'histoire du mouvement humanitaire, le méritent car elles n'ont rien d'anecdotiques.

Ensuite, Lionel Breitmeier met à notre disposition des **documents d'archives** que Roger Durand commente avec son enthousiasme et son éloquence habituels.

- Une carte postale représentant l'intérieur de la salle de l'Alabama de 1903.
- Le foulard *Sanitätstuch* pour effectuer des pansements et les premiers gestes qui sauvent.
- La première représentation de l'emblème de la Croix-Rouge intitulée *La charité sur les champs de bataille* de 1863.
- Une lithographie avec l'emblème des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, signée Appia en 1864.
- Une carte pour l'achat d'une ambulance automobile, en 1911.
- Une coupure de presse britannique relatant un transport de militaires blessés, dans une forêt africaine, en 1874.
- La célèbre photo d'août 1864 : un montage de tous les délégués avec le portrait d'Henry Dunant en médaillon sur la paroi entouré de deux tableaux insignifiants.
- Un rare portrait de Frédéric Kastner enrichi d'une dédicace à Henry Dunant.
- Le diplôme d'Henry Dunant reçu président d'honneur de la section Croix-Rouge de Heiden, en 1890 :





# ÉTAPE BIENVENUE À LA CHAPELLE DE L'ORATOIRE

par Elizabeth MOYNIER<sup>1</sup>

Les comités de *Genève humanitaire* et de la *Société Henry Dunant* ont joint leurs efforts afin de recevoir, avec chaleur, les quatorze délégués du Conseil de direction de la Croix-Rouge du Brandebourg, le 26 septembre 2012.

Tout d'abord, nos visiteurs ont fait le tour mythique des lieux évocateurs de l'*Itinéraire humanitaire sur les origines de la Croix-Rouge*, en Vieille-Ville, sous la houlette professionnelle de Charlotte Gonzenbach.<sup>2</sup> Puis leurs pas les ont conduits à la chapelle de l'Oratoire, à la rue Tabazan.

Lieu d'accueil béni car le temps très pluvieux a trempé et glacé nos hôtes jusqu'aux os ! Notre équipe se fit un plaisir d'offrir à la délégation un abri et une collation.

Pour cette réception, notre président avait sollicité les membres des comités des deux sociétés de le représenter car lui-même était à Salerne, invité (ainsi que François Bugnion) par le professeur Paolo Vanni de Florence pour présenter Henry Dunant (et Gustave Moynier) lors d'un séminaire de formation organisé par la Croix-Rouge italienne.

Pendant ce temps, à la chapelle de l'Oratoire, trois discours ont porté l'accueil à son sommet ... Celui de Bernard Dunant, traduit par Charlotte Gonzenbach, qui évoqua l'origine du mouvement humanitaire lié à l'histoire de cette chapelle : envoi de cinq délégués par la Société évangélique de Genève sur les champs de bataille d'Italie avec du matériel de premier secours et des livres religieux, juste après la bataille de Solferino.

---

<sup>1</sup> Secrétaire de *Genève humanitaire*, centre de recherches historiques.

<sup>2</sup> Voir les pages 20-21 du présent numéro des *Cahiers*.

Puis Olivier Jean Dunant, alors vice-président de *Genève humanitaire*, prit à son tour la parole pour rappeler l'action de l'association *Henry Dunant + Gustave Moynier: 1910-2010*, qui fut mise sur pied pour la commémoration du centième anniversaire de la mort des deux fondateurs de la Croix-Rouge. Pour prolonger cette action, l'association *Genève humanitaire* a été créée comme un nouveau Centre de recherches historiques sur les origines de la Croix-Rouge.

L'orateur insista sur l'aura que ces nombreuses manifestations – conférences, expositions, colloques, poses de plaques, voyages d'étude, visites d'archives, cérémonies – ont suscitée dans le public, au niveau local, suisse et européen, ainsi que leur impact auprès des médias. Il énuméra aussi les nombreuses activités que ces associations ont offertes et sont en train d'offrir aux amateurs d'histoire. En effet, ces prochains mois et années verront, on l'espère avec faste, les 150<sup>es</sup> anniversaires de la publication d'*Un souvenir de Solferino* (novembre 2012), de la fondation du CICR (février 2013), de la naissance de la Croix-Rouge (octobre 2013) et de la Convention de Genève (août 2014).

Enfin, il mit en valeur le travail considérable de la *Société genevoise de généalogie*, fidèle partenaire des deux associations, qui leur donne sans compter son appui dans la recherche généalogique et qui leur propose d'excellentes sorties culturelles. Cette société forme avec la *Société Henry Dunant* et *Genève humanitaire*, une « Trilogie ».

Ensuite, le président du conseil de direction de la Croix-Rouge de Brandebourg, Thomas Brozat, remercia ses hôtes genevois de leur chaleureux accueil, puis il décrivit les activités de la section de la Croix-Rouge allemande de Potsdam, avant d'offrir à Bernard Dunant un beau livre sur cette belle cité. Le directeur administratif de cette Croix-Rouge brandebourgeoise se nomme Hubertus Diemer; il préside le Conseil de direction et est responsable des décisions du "presidium". Le professeur Rainer Schlösser, membre actif du Conseil scientifique de *Genève humanitaire*, est l'organisateur de cette visite à Genève. Ayant aussi participé au voyage d'étude, organisé par nos soins, dans les

Vallées vaudoises du Piémont en juin 2012, il s'est plu à souligner l'intérêt que les membres du Conseil de direction, tous actifs et bénévoles, ont ressenti grâce à ce retour aux sources de l'idée humanitaire.

La partie administrative étant terminée, les membres des deux comités ont offert une charmante collation de mi-journée: un cake arrosé de bière et vins genevois ! Quelques publications leur ont été offertes (le *Mémorandum* de GEH en allemand, les dépliants des associations, des badges commémoratifs) ou vendues : le duo des biographies sur *Henry Dunant 1828-1910* et sur *Gustave Moynier 1826-1910* en langue allemande, le premier numéro des *Cahiers de Genève humanitaire*.

# SPAZIERGANG DURCH GENÈVE AUF DEN SPUREN DER GRÜNDER DES IKRK

par Charlotte GONZENBACH<sup>1</sup>

Am Mittwoch, 26. Sept 2012 erwartete ich bei der Büste von Henry Dunant an der *Place Neuve* eine ganz spezielle Gruppe. Selber Mitglied der *Société Henry Dunant (SHD)* und *Genève humanitaire (GEH)*, bin ich nämlich seit vielen Jahren Stadtführerin in Genf und habe mich spezialisiert auf verschiedene Persönlichkeiten, u.a. auch Henry Dunant und Gustave Moynier. Die Gruppe, auf die ich wartete, war das **Präsidium des Deutschen Roten Kreuzes-Landesverband Brandenburg**. Eines seiner Mitglieder, Prof. Dr. Rainer Schlösser, gleichzeitig Mitglied der SHD und GEH, hatte mich gebeten, ihnen Genf zu zeigen.

Die *Place Neuve* ist ein günstiger Startpunkt für eine Führung auf den Spuren der Gründer des Roten Kreuzes: Henry Dunant, der Initiator, Guillaume Henri Dufour, sein 1. Präsident (sein Reiterstandbild ziert die Mitte des Platzes, er war General der Schweizer Armee während des Sonderbundkrieges 1847), das Rath-Museum, das während des 1. Weltkrieges die Gefangenenvermissten Agentur aufgenommen hatte, alles ist beisammen. Kurz etwas allgemeines über Genf, etwas über seine Geschichte, die Entwicklung der Stadt nach dem Abreißen der Stadtmauern (2. Hälfte 19. Jh), und schon ging's in den *Parc des Bastions*, mit seiner Universität, dem Reformationsdenkmal und – der Büste von Gustave Moynier. Er war der eigentliche Drahtzieher, denn ohne ihn wäre das IKRK nie entstanden. Das Reformationsdenkmal – Geschichte der Reformation und ihre Folgen (sehr wichtig für die Stadt und ebenfalls für die Entstehung des Roten

---

<sup>1</sup> Guide professionnelle et membre de *Genève humanitaire, centre de recherches historiques*.

Kreuzes), dann hinauf in die Altstadt. Es regnete immer stärker, ein Teil der Gruppe, die ja am selben Vormittag erst von Berlin und Dresden angereist waren, hatten weder Regenmantel noch Schirm. Dem Wetter angepasst war ein nächster Höhepunkt das Rathaus, seine spezielle Architektur mit der spiralförmigen Rampe, aber auch seine Geschichte: Dort, in der *Salle de l'Alabama*, wurde bekannterweise am 22. Aug 1864 die erste Genfer Konvention unterzeichnet. Unter dem alten Arsenal, an Hand der farbigen Mosaik von Alexandre Cingria nochmals etwas zur die 2000 jährigen Geschichte Genfs: Die Mosaik illustrieren 3 der 4 wichtigen Momente dieser Zeit: 1. Julius Caesar kommt nach Genf und zerstört die Brücke (1. schriftliche Erwähnung Genfs, 58 vChr), 2. Genf als reiche Handelsstadt im Mittelalter dann 3. Genf, Stadt der Flüchtlinge, 16.Jh, die Reformation. Der 4. Punkt (ohne Mosaik) ist Entwicklung Genfs zur internationalen Stadt: Gründung des Roten Kreuzes, Gründung des Völkerbundes (1919, nach 1945 UNO). Im Laufschrift erreichten wir die Kathedrale (uff, schön warm und trocken!), von dort den *Degrés de Poules* hinunter, an der Lutherischen Kirche vorbei zum Geburtshaus von Henry Dunant.

Es goss in Strömen – so schnell wir konnten liefen wir zur *Chapelle de l'Oratoire*. Von hier aus wurde am 11. Juli 1859 ein erster Hilfstrupp nach Solferino geschickt, nur 12 Tage nach der Schlacht. Dieser Hilfstrupp wurde von der evangelischen Gesellschaft, vom Pastor Merle d'Aubigné geschickt und bestand aus 5 Theologiestudenten – ein Einsatz im Sinne des späteren Roten Kreuzes jedoch vor der Zeit. Zum Glück war es hier geheizt, wir konnten uns aufwärmen. Nach einer kurzen Erklärung, weshalb wir uns hier befinden, was Henry Dunant mit diesem Ort verbindet, nach einer Begrüssung vom Vice-Präsident der *SDH*, Bernard Dunant (im Namen der *SDH*) und vom Vice-Präsident von *GEH*, Olivier Jean Dunant (im Namen der *GEH*) gab es einen wohlverdienten Aperó, vorbereitet von Vorstandsmitgliedern beider Gesellschaften. Zum anschliessenden Nachtessen im *Café Papon* lud mich das Präsidium ein – ein wunderschöner Abschluss eines gelungenen Nachmittags.

## DE L'ORATOIRE À L'ALABAMA

par Stéphane AUBERT<sup>1</sup>

Le 10 juin 2013, nous avons piloté le Cabinet de la présidence de la Croix-Rouge française, dans la Vieille-Ville de Genève, qui était mené par son directeur, Jean-Michel Combe.

Sous l'égide de notre président, la visite a commencé par la chapelle de l'Oratoire, où, par le plus curieux des hasards, une communauté évangélique se préparait à une célébration, en présence de beaucoup d'enfants et de parents, ce qui nous a apporté une audience aussi appréciée qu'inattendue.



Roger Durand a pu faire un bel exposé sur l'historique de ce centre névralgique de la Société évangélique et raconter aux invités les successions des événements qui rendent cet endroit si important pour la Genève humanitaire et pour la Croix-Rouge.

---

<sup>1</sup> Membre du Bureau de *Genève humanitaire, centre de recherches historiques*.



Ensuite, nous nous sommes rendus au palais de l'Athénée, et grâce à Madame Claire Haugrel qui nous a chaleureusement reçus, nous avons pu visiter le Grand salon, ainsi que la salle des Abeilles actuellement en plein chantier.

Des portraits absolument remarquables de personnalités genevoises ou ayant marqué la vie de Genève ont fait l'admiration de tout notre groupe, même si aucun des fondateurs de la Croix-Rouge n'est accroché aux cimaises !

Enfin, nous avons pris la direction de l'Hôtel de ville où nous avons pu pénétrer dans la fameuse salle de l'Alabama, grâce à la complicité d'un huissier très sympathique.



Notre président a encore une fois captivé son auditoire, et nos amis parisiens ont été enchantés de découvrir, dans un lieu intact depuis 150 ans, les moments forts de cet important repère où fut signée la première Convention de Genève, le 22 août 1864.

## 150<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU CICR

par Michèle MAURY-MOYNIER

Le 9 février 2013, nous avons fêté, jour pour jour, les 150 ans de la fondation du Comité international de la Croix-Rouge, à la villa Moynier. Bâtie pour Barthélemy Paccard, cette demeure était la résidence de mes arrière arrière grands-parents Gustave et Fanny Moynier-Paccard, depuis 1873.<sup>1</sup> Elle accueillit le CICR de 1932 à 1947. Propriété de la Ville de Genève, elle est maintenant le siège de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains.



---

<sup>1</sup> Photographie prise en 1891 par Adolphe Moynier, fils unique de Gustave ; le cocher s'appelle Alfred Genevay et le valet de chambre Auguste Mouchet.



Après avoir accueilli les nombreux invités qui se sont installés dans le Grand salon, j'ai éprouvé soudain une forte émotion : se réunir là où mon ancêtre prenait des décisions, écrivait des comptes rendus, recevait des diplomates de l'Europe entière, mais aussi profitait de la vue sur le lac et se délassait dans le jardin avec sa famille et ses amis !

En prélude, Pierre Gentile, chef du projet *Health Care in Danger* auprès du CICR, a présenté une conférence très appréciée : *Les missions médicales dans les conflits armés, quelle protection ?* Il a démontré clairement que le CICR a su évoluer pour s'adapter aux conflits modernes. Autrefois, il suffisait d'avoir des volontaires avec des compétences médicales et diplomatiques pour mener des négociations ou apporter de l'aide. Aujourd'hui, le travail humanitaire sur le terrain a changé, il est devenu plus professionnel (visite aux personnes détenues, sauvetage en cas de catastrophes naturelles climatiques, soins aux militaires et aux civils blessés) et surtout plus dangereux. La sécurité du personnel sanitaire est souvent menacée et l'emblème de la Croix-Rouge est moins bien respecté par les groupes armés. Ensuite Andrew Clapham, directeur de l'Académie, a présidé un débat avec l'assemblée.

Après cette conférence, le public – très nombreux – s'est déplacé dans le parc, juste devant l'entrée côté Jura pour dévoiler une plaque commémorative. Le président de *Genève humanitaire*, a brillamment démontré que le CICR a été fondé le 9 février 1863, et non pas le 17 du même mois, en précisant que ce fut le premier pas d'une ère nouvelle pour l'humanité : l'ère humanitaire.

Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, a prononcé un discours et précisé l'importance du CICR pour notre cité. Olivier Vodoz, vice-président du CICR, s'est exprimé sur le passé, le présent et l'avenir des actions humanitaires. Christian Huber a rappelé le rôle de la SGUP dans la fondation du CICR et l'importance de l'initiative privée. Madame Kreuzler, doyenne à la faculté de droit, a exprimé sa satisfaction de voir s'épanouir

l'Académie dans un cadre aux résonances historiques. Paola Gaeta, directrice de l'Académie, a expliqué, en quelques mots, les spécificités de cette nouvelle institution.

Puis, Paola Gaeta, Rémy Pagani (ici masqué par l'huissier) et Andrew Clapham ont dévoilé la plaque, taillée par la marbrerie Rossi de Carouge, sous les yeux de Cornelio Sommaruga.



Ensuite, la soussignée a offert à l'Académie une aquarelle de la villa Moynier qu'elle a peinte pour la circonstance.



Enfin, un apéritif a été servi dans le Grand salon où une exposition de photos anciennes a permis au public de découvrir la villa et ses hôtes au XIX<sup>e</sup> siècle : les membres des familles Moynier, Paccard et Peyrot, mais aussi le jardinier, le cocher et la cuisinière.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Parmi les participants à cette cérémonie, signalons Monique Vidonne qui a identifié, parmi les photographies du XIX<sup>e</sup> siècle, son grand-père qui était le cocher et sa grand-mère qui était la cuisinière. Espérons que nous en saurons bientôt plus sur ces deux personnes qui ont aussi participé à la vie active de la villa Moynier ...



# LA SOCIÉTÉ GENEVOISE D'UTILITÉ PUBLIQUE CREUSET DE LA CROIX-ROUGE

par Christian HUBER <sup>1</sup>

Quand Roger Durand nous a parlé de son projet d'organiser une cérémonie pour fêter les 150 de la fondation du CICR, nous avons accepté d'emblée, sachant le rôle joué par Gustave Moynier, président de notre société, et par Henry Dunant, l'un des membres de celle-ci.

## **Comment tout cela a-t-il démarré ?**

Tout le monde connaît l'histoire. Un jour funeste de 1859, une épouvantable bataille se déroule à Solferino. Ce même jour, un jeune homme d'affaires genevois, Henry Dunant, (venu dans la région pour obtenir de Napoléon III des avantages commerciaux), découvre l'ampleur du désastre, du carnage devrait-on dire. Il passe des jours à soigner les blessés, cherchant un abri pour eux dans une église transformée en hôpital. Rentré à Genève très impressionné par ce qu'il a vu et vécu, il retrace son expérience dans le célèbre ouvrage *Un souvenir de Solferino*.

Ce livre tombe entre les mains du président de la Société genevoise d'utilité publique, Gustave Moynier, qui est enthousiasmé par l'idée de créer des Sociétés de secours aux militaires blessés. Sans tarder, il rend visite à Henry Dunant pour lui proposer de la concrétiser avec l'aide la SGUP.

Gustave Moynier convoque une séance de la SGUP le 9 février 1863 à 6 heures, au local habituel, le Casino de Saint-Pierre, rue de l'Evêché, avec à l'ordre du jour sous point 5 :

---

<sup>1</sup> Président de la SGUP, 2008-2012.

Allocution à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du 150<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du CICR, villa Moynier, samedi 9 février 2013.

*De l'adjonction aux armées belligérantes d'un corps d'infirmiers volontaires (conclusion du livre de M. Henri Dunant : intitulé Un souvenir de Solferino).*

Les deux hommes se heurtent à un certain scepticisme de l'assemblée, mais finalement, sur proposition de Moynier, la société désigne une commission de cinq membres composée du général Dufour, de Moynier et Dunant et des médecins Maunoir (chirurgien éminent) et Appia (spécialiste de la chirurgie de guerre), pour étudier cette question.

Dès sa première réunion le 17 février 1863, cette commission se constitue en Comité international permanent de secours aux blessés. Elle renonce à présenter un mémoire au Congrès de bienfaisance qui doit se tenir en septembre 1863 à Berlin mais se lance résolument dans l'organisation d'une conférence préparatoire. Celle-ci se tient à Genève du 26 au 29 octobre 1863, à l'invitation du Comité international et de la SGUP qui en publie les actes dans son *Bulletin*.

Lors de cette conférence, un signe distinctif est adopté pour les infirmiers volontaires : une sorte de croix rouge sur un brassard blanc, tandis que le vœu est émis que la neutralisation s'étende aux blessés eux-mêmes. Les délégués votent à l'unanimité une déclaration qui souligne qu'Henry Dunant "et la Société genevoise d'utilité publique, en appuyant de son concours la généreuse pensée dont M. Dunant s'est fait l'organe, ont bien mérité de l'humanité et se sont acquis des titres éclatants à la reconnaissance universelle".<sup>2</sup>

L'année suivante, du 8 au 22 août 1864, sur l'invitation conjointe du Conseil fédéral et du gouvernement impérial français se réunit à Genève une Conférence diplomatique qui adopte les dix articles de la Convention de Genève.

---

<sup>2</sup> « Compte rendu de la Conférence internationale [...] », Genève, *Bulletin de la Société genevoise d'utilité publique*, 1863, p. 489.

## **La Croix-Rouge émerge**

Ainsi ce comité de cinq membres émanant de la SGUP lance, en collaboration avec les autorités fédérales, des conférences internationales qui aboutiront à la création du CICR et des Croix-Rouges nationales, puis à l'élaboration de conventions internationales destinées à améliorer le sort des blessés et des prisonniers de guerre.

Gustave Moynier sans qui, il faut bien le dire, la Croix-Rouge n'aurait pas pu prendre un tel essor, met au service de cette cause toutes les ressources d'un grand talent d'organisation, toute son intelligence de juriste et sa capacité de transformer les idées en actes.

Un des enseignements qu'il en retire, dès 1867, c'est la puissance de l'initiative privée, même dans les projets qui au départ paraissent en dehors de son domaine. Les idées que le Comité international patronne ne sont pas nouvelles assurément, mais jusque-là elles n'ont pas trouvé d'écho. Elles répondent à un besoin de l'époque, mais nul n'avait encore cherché avec assez de persévérance à leur faire donner une sanction officielle. On pense alors que c'est l'affaire des gouvernements et l'on se croise plus ou moins les bras.

Le comité genevois ose davantage ; il donne lui-même le signal du mouvement et il réussit !

## **L'efficacité de l'initiative privée**

Aujourd'hui, dans notre Suisse sur organisée et sur encadrée par une administration pléthorique et coûteuse, on ne peut manquer d'être frappé par la facilité et l'aisance avec lesquelles ces hommes bénévoles, sans doute fortunés et bien établis dans leur profession, ont pu réaliser cela.

Imagine-t-on aujourd'hui qu'une poignée de notables, sans rencontrer d'obstacles autres que des mésententes personnelles, parvienne à organiser en quelques mois la première conférence internationale qui s'est tenue du 26 au 29 octobre 1863 au palais de l'Athénée ?

# LES DÉFIS DU CICR 150 ANS PLUS TARD

par Olivier VODOZ<sup>1</sup>

Le CICR est heureux de participer à cette première manifestation de l'année 2013 qui marque son 150<sup>e</sup> anniversaire.

150 ans, c'est d'abord rappeler l'extraordinaire aventure d'une idée initiée par Henry Dunant, et qui va constituer le fondement de la démarche humanitaire, aujourd'hui universellement reconnue.

Certes, le monde a changé depuis mais l'idée reste, hélas, plus que jamais d'actualité, et témoigne d'une modernité exceptionnelle.

150 ans, c'est aussi rappeler le courage, l'engagement et la détermination de milliers de délégués qui, hier comme aujourd'hui et demain, sont venus, viennent et viendront toujours au secours des victimes des conflits, concrétisant et pérennisant ainsi admirablement l'idée d'Henry Dunant.

Aujourd'hui le CICR est présent dans 88 pays, avec 13 000 collaborateurs de 125 nationalités différentes. C'est un budget de 1,2 milliard, qui lui permet de conduire son action humanitaire. Sans les donateurs étatiques, vu l'ampleur, toujours grandissante, de la tâche, l'action du CICR ne pourrait être menée à bien.

150 ans, ce n'est pas seulement l'histoire d'une Organisation exceptionnelle mais aussi l'occasion d'honorer celles et ceux qui, depuis le groupe des cinq personnalités genevoises en 1863 à la villa Moynier, ont travaillé et lutté pour poursuivre au sein du

---

<sup>1</sup> Vice-président du Comité international de la Croix-Rouge.  
Allocution à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du 150<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du CICR, villa Moynier, samedi 9 février 2013.



CICR la concrétisation de l'idée d'Henry Dunant, en l'érigeant en doctrine et en conventions internationales, pour mieux assurer l'accès aux victimes civiles et militaires. C'est donc aussi cette codification du Droit international humanitaire, qui d'ailleurs se poursuit toujours, qu'il faut également saluer.

150 ans, c'est aussi et peut-être surtout l'occasion de s'incliner devant les millions de victimes des folies humaines et de la nature – auxquelles le CICR a tenté d'apporter, souvent contre vents, balles et marées, un peu d'humanité.

Mais 150 ans, c'est encore l'aventure du mouvement Croix-Rouge, ce dernier comptant aujourd'hui 188 sociétés nationales, chacune avec son réseau de milliers de volontaires bénévoles.



150 ans plus tard, parmi les défis du CICR, j'aimerais donc non exhaustivement mentionner :

- La difficulté grandissante d'accès aux populations dans les zones de combats.
- Le défi sécuritaire pour nos équipes sur le terrain, victimes trop souvent du non-respect de l'emblème.
- Le défi posé par les nouvelles technologies militaires, comme l'usage des drones ou de ce qu'on appelle le cyberwar, dès lors que la guerre peut se faire à distance.
- Le changement de la nature des conflits : en effet, des guerres déclarées et conduites par des armées officielles ; mais nous avons affaire aujourd'hui, sur de nombreuses zones de conflits, à une multitude d'acteurs étatiques ou non, souvent difficiles à identifier, et dont les enjeux sont souvent peu clairs.
- La multiplication des acteurs humanitaires exige une nécessaire coordination et donc une adaptation parfois de nos stratégies.
- L'ampleur toujours croissante des besoins.



- Rappeler constamment que nous ne sommes pas une organisation occidentale et chrétienne, mais que notre vocation est universelle et sans discrimination.
- Enfin, la complexité des crises, lorsqu'aux conséquences des conflits armés vient s'ajouter encore pour les populations une crise alimentaire et sanitaire qui affecte en priorité les plus vulnérables.

Pour nous CICR, c'est donc, à l'occasion de notre 150<sup>e</sup> anniversaire, de rappeler avec force et conviction nos principes fondamentaux qui dictent notre action humanitaire : neutralité, impartialité, indépendance et humanité.

# GENÈVE

## UNE VILLE DE PAIX ET DE SOLIDARITÉ

par Rémy PAGANI <sup>1</sup>

Permettez-moi de vous dire d'abord le plaisir et l'honneur que j'éprouve d'être parmi vous aujourd'hui et de pouvoir ainsi vous adresser ces quelques mots à l'occasion de la cérémonie qui ouvre les festivités liées au 150<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du Comité international de la Croix Rouge et de la naissance de la Croix-Rouge internationale.

Vous imaginez bien que pour les autorités de la Ville de Genève que je représente, ces 150 ans d'action humanitaire et, singulièrement, cette date du 9 février 1863 revêtent une importance fondamentale.

C'est en effet ce jour-là que la Société genevoise d'utilité publique, présidée par Gustave Moynier, décida la création d'une commission chargée d'examiner la proposition d'Henry Dunant de former des corps d'infirmiers volontaires pour secourir les blessés militaires des armées en campagne, donnant ainsi le coup d'envoi de cette fantastique aventure humaine qu'on appellera la Croix-Rouge.

Jamais encore les grandes idées humanitaires, héritées de la Réforme, n'avaient été reçues aussi favorablement. Jamais encore cet héritage ne s'était concrétisé de cette manière, offrant à notre ville ce qu'on baptisera plus tard sa vocation internationale.

Mais ce n'étaient là que les débuts d'une histoire fabuleuse.

Lorsque l'on prend la peine de se pencher un instant sur celle-ci, on ne peut être que frappé par l'opiniâtreté, le professionnalisme et l'esprit novateur de tous ceux qui l'ont successivement façonnée.

---

<sup>1</sup> Maire de la Ville de Genève.

Allocution à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du 150<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du CICR, villa Moynier, samedi 9 février 2013.

En cette année 1863, Gustave Moynier, Louis Appia et Théodore Maunoir sont, avec Henry Dunant et Guillaume Henri Dufour, les créateurs du Comité international de la Croix-Rouge, dont l'autorité est aujourd'hui reconnue dans le monde entier.

La suite, vous la connaissez. C'est la fondation de la Croix-Rouge. Ce sont les Conventions de Genève. Puis la Société des nations et, sur ses ruines, la création de l'ONU et du siège européen des Nations unies que Genève a le privilège d'abriter aujourd'hui.

Préserver un espace de dignité même au cœur de la guerre et, ce faisant, lutter pour la paix, tel fut l'objectif majeur des pères fondateurs de la Croix-Rouge.

La Ville de Genève se réjouit qu'on rende aujourd'hui hommage à ces cinq fondateurs. Car il est incontestable que leur action aura contribué à élever notre ville au rang de capitale de la paix et du droit humanitaire. Leur combat aura ainsi scellé le destin international de Genève qui, en ce milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, a accueilli les tout premiers efforts pour créer une communauté internationale responsable et solidaire.

Aujourd'hui, les Conventions de Genève demeurent plus que jamais l'occasion de rappeler au monde l'existence de cette organisation d'entraide née à Genève, le Comité international de la Croix-Rouge, qui agit en faveur de toutes les victimes de la guerre et de la violence interne, et qui s'efforce de faire appliquer des règles d'humanité restreignant l'usage de la violence armée.

Le chemin parcouru montre le rôle essentiel que le CICR joue dans le monde entier pour faire respecter ces Conventions.

Pour s'imposer mais aussi et surtout pour durer sur la scène internationale, le CICR a dû se battre et faire preuve d'intelligence, en étant capable de relever les nouveaux défis de l'action humanitaire. Et il le doit aujourd'hui plus que jamais, dans un monde où les conflits et les situations de violence deviennent de plus en plus complexes.

Mesdames et Messieurs, la Croix-Rouge est une belle et grande idée ! Et cette idée est née ici, à Genève, il y a 150 ans, grâce à l'action et au génie de ses créateurs, faisant de Genève une porte ouverte sur le monde et le destin des hommes.

Cela procure à notre ville un rayonnement indéniable, mais cela lui donne aussi des responsabilités, en rappelant la nécessité de lutter constamment contre toutes les formes d'abus infligés aux droits de la personne. Cette lutte doit rester aujourd'hui l'un de nos objectifs prioritaires.

Je tiens à remercier vivement le Centre de recherches « Genève humanitaire », le Comité international de la Croix Rouge, l'Institut d'histoire de la médecine et de la santé de l'Université de Genève, ainsi que l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains, qui rendent aujourd'hui possible cette année de commémoration.

La Ville de Genève est particulièrement heureuse et fière de pouvoir, dans l'ancienne demeure de Gustave Moynier, rendre hommage, avec vous, à tous ces hommes de cœur, à tous ces visionnaires, en donnant une nouvelle fois un message d'espoir et de partage, conformément à son rôle historique de ville de paix et de solidarité.



# HUMANITAIRE & MÉDECINE <sup>1</sup>

1. Les premiers pas de la Croix-Rouge, 1854-1870

2. La Croix-Rouge à l'épreuve du feu, 1870-1914

par Roger DURAND

## **Médecins et médecine méconnus !**

Le 9 février 1863, la Société genevoise d'utilité publique de Genève crée une commission chargée d'examiner la proposition d'Henry Dunant de former des corps d'infirmiers volontaires pour secourir les blessés militaires des armées en campagne. A cet effet, elle élit Louis Appia, Henry Dunant et Gustave Moynier, auxquels s'adjoindront quelques jours plus tard Guillaume Henri Dufour et Théodore Maunoir.

L'histoire de cette commission, qui se mue en un Comité international dès sa première séance, est bien documentée.<sup>2</sup> De même, les rôles et les personnalités de Dufour, de Dunant et de Moynier ont fait l'objet de sérieuses études. De même, les aspects événementiels et juridiques des débuts du CICR et de la Croix-Rouge internationale ont retenu l'attention de nombreux historiens, journalistes et communicateurs.

En revanche, Appia et surtout Maunoir sont peu connus. Sur celui-ci, aucune biographie n'existe ; sur celui-là, la plus récente remonte à 1959 ! Voilà un curieux paradoxe : la Croix-Rouge a pour but premier d'apporter des soins médicaux, alors que c'est précisément les deux médecins fondateurs qui sont nettement moins étudiés que le général, le juriste et whistleblower !

---

<sup>1</sup> Conseil scientifique : Roger Durand et Bernardino Fantini, présidents ; François Bugnion, Françoise Dubosson, Valérie Lathion et Dolores Martín-Moruno.

<sup>2</sup> Par exemple voir dans ce numéro des *Cahiers de Genève humanitaire*, pages 48-58 le chapitre sur « Gustave Moynier : la conférence constitutive des 26-29 octobre 1863 », par André DURAND<sup>†</sup>.





Il en va de même, sauf erreur de notre part, pour la majorité des médecins européens qui ont participé à la Conférence constitutive des 26-29 octobre 1863 et au Congrès diplomatique des 8-22 août 1864 qui donnèrent naissance à la *Convention de Genève*. Plusieurs de ces médecins furent aussi très actifs lors de la création des premières sociétés de la Croix-Rouge, dans leurs pays respectifs. Qui connaît un Boudier ? un Loeffler ? un Landa ? un Basting ? un Longmore ? un Brière ?

### **Journées d'études internationales**

A l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Croix-Rouge, *Genève humanitaire, centre de recherches historiques* organise, en partenariat avec l'*Institut d'histoire de la médecine et de la santé* de l'Université de Genève, des Journées d'études en quatre phases.<sup>3</sup> La première est centrée sur les médecins fondateurs comme Louis Appia et Théodore Maunoir, ainsi que sur les dimensions médicales dans l'invention et le lancement du Mouvement international de la Croix-Rouge, inaugurant une véritable *ère humanitaire*.<sup>4</sup>

En effet, le Comité international pose, avec un succès planétaire, une problématique tout à fait nouvelle, non seulement au point de vue juridique, mais aussi au point de vue médical. Surtout, il lance le débat sur la scène publique et par-dessus les frontières des Etats. Désormais, cette prise de conscience qu'il y a un incontournable problème médical lié aux armées en campagne va générer d'immenses innovations dont on ne mesure plus toujours l'importance. Prenons trois exemples :

---

<sup>3</sup> Première phase : 1854-1870, les 14-15 février 2013 ; deuxième phase : 1870-1914, les 24-26-26 octobre 2013 ; troisième phase : 1914-1945, avril ou mai 2014 ; quatrième phase : 1945 à la fin de la Guerre froide, été ou automne 2014.

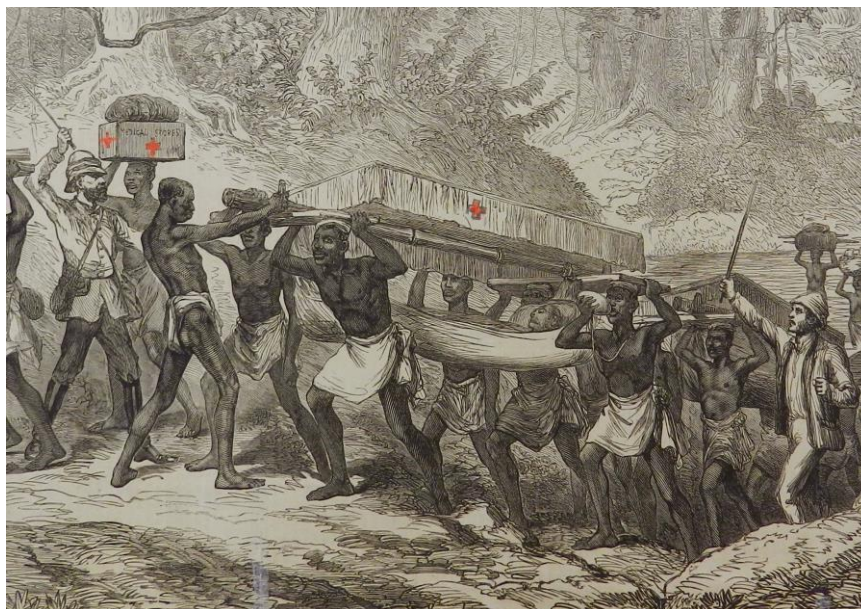
<sup>4</sup> L'événement prend naissance en vingt-deux mois, de novembre 1862 (parution d'*Un souvenir de Solferino*), à août 1864 (signature de la *Convention de Genève*). Il inaugure des temps nouveaux car, jamais dans toute l'histoire de l'humanité, la quasi-totalité des Etats du monde entier s'engage à respecter plusieurs catégories d'êtres humains particulièrement vulnérables, selon des règles communes, sans limite de durée.

- Le corps médical des armées en campagne bénéficie d'un statut révolutionnaire : sa neutralité.
- Des questions techniques comme le transport des blessés vont faire des progrès gigantesques dans le sillage du Mouvement humanitaire naissant.
- Le premier métier de femmes : l'infirmière en est l'héritier direct.

### Les premiers pas : 1854-1870

La première phase prend pour limites chronologiques la période qui va de la guerre de Crimée à la veille de la Guerre franco-allemande de 1870-1871.

Les 14 et 15 février 2013, dix-huit historiennes et historiens ont présenté le fruit de leurs recherches sur le contexte historique et sur les médecins fondateurs de la Croix-Rouge : en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en France, en Grande-Bretagne, en Italie et en Suisse.<sup>5</sup>



---

<sup>5</sup> Les *Actes* de ces premières Journées d'études internationales ont paru en septembre 2013. On peut les acquérir au siège de Genève humanitaire : route du Grand-Lancy 92, 1212 Grand-Lancy (ou à son ancienne adresse : chemin des Hutins 47, 1232 Confignon) ou auprès de l'Institut d'histoire de la médecine et de la santé : CMU, case postale, 1211 Genève 4.

## A l'épreuve du feu : 1870-1914

Toujours sous l'angle médical, la deuxième phase étudiera des personnalités et des problématiques de la Croix-Rouge lors des premières épreuves qu'elle affronte : Guerre franco-allemande, guerre civile en Espagne, colonisations, épidémies. Elle montrera des médecins montés en première ligne, des ajustements, des mises en question car l'intensité des problèmes exige à la fois des adaptations ponctuelles et l'adoption de règles communes.<sup>6</sup> En l'état, voici les conférences annoncées :

1. ARRIZABALAGA Jon et SANCHEZ-MARTINEZ Guillermo  
*How did humanitarianism transform the meaning of war medicine and public health : the Red Cross and the civil wars in Spain, 1870-1876.*
2. BENDER Philippe  
*Médecins et ambulances de la Croix-Rouge suisse : la guerre des Boers et les guerres balkaniques de 1912-1913.*
3. BUGNION François  
*La mission du docteur Frédéric Ferrière au Montenegro en 1875-1876.*
4. CIPOLLA Costantino  
*Le rôle de la Croix-Rouge italienne dans la guerre coloniale en Libye, 1911-1912.*
5. DE MUNCK Luc  
*Le docteur Henry Van Holsbeek, 1829-1879 pionnier de l'Alliance universelle de l'ordre et de la civilisation en Belgique.*
6. DURAND Roger  
*Louis Appia, médecin fondateur du CICR et électron libre de la charité internationale.*

---

<sup>6</sup> Rendez-vous les 24 et 25 octobre 2013 à la Fondation Louis Jeantet, le 26 octobre au palais de l'Athénée ; dès 9 heures.

7. FANTINI Bernardino  
*La Croix-Rouge italienne en ordre de marche dans la guerre à la malaria.*
8. GARCIA REYES Juan Carlos  
*Spanish Red Cross, 1876-1898 from Alfonso XII's Bourbonic Restoration to 1898 Colonial Disaster ou La guerre coloniale du Maroc.*
9. HAROUEL Véronique  
*Le statut des médecins militaires dans l'armée française en regard au « Principe fondamental » d'indépendance prôné par la Croix-Rouge internationale.*
10. LATHION Valérie  
*Frédéric Ferrière, 1848-1924, étudiant en médecine au chevet des blessés allemands dans la guerre de 1870-1871.*
11. MARTINEZ Francisco Javier  
*American versus international ? Red Cross hegemony, and the question of prisoners in the Cuban and Filipino wars of independence, 1895-1896.*
12. MOSER JONES Marian  
*Clara Barton, 1821-1912.*
13. PFERSICH Charles  
*L'envoi par le général Herzog de médecins militaires suisses sur les champs de bataille de la Guerre franco-allemande, 1870-1871.*
14. SCHOMANN Stefan  
*Un médecin et une infirmière dans la guerre russo-japonaise : Walter et Elisabeth von Oettingen, en 1904-1905.*
15. VALSANGIACOMO Enrico  
*Walther Sahli, 1860-1916, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse et pionnier de l'aide à la population civile.*

## 16. VAN DEN DUNGEN Peter

*John Furley, 1836-1919*

*fondateur de la Croix-Rouge britannique  
sa mission lors de la Commune de Paris.*

## 17. VANNI Paolo

*La mission de la Croix-Rouge italienne*

*lors de la guerre coloniale d'Abyssinie, bataille d'Adua  
et le rôle de Bartolo Nigrisoli.*

\* \* \*

Jeudi 24 octobre, à 18h<sup>30</sup>, au Centre médical universitaire, Bruce ESHAYA-CHAUVIN, CICR, fera une conférence sur *Les soins médicaux en danger. Un défi d'aujourd'hui.*

# HOMMAGE À L'ENGAGEMENT DE LA CROIX-ROUGE 8 mai 2013, cathédrale Saint-Pierre

par Roger DURAND

“Il y a 150 ans, Henry Dunant posait les fondements de la Croix-Rouge, à deux pas de la cathédrale. Cette proximité n'est pas seulement géographique ; elle est culturelle, éthique et philosophique. Elle est dans son inspiration protestante et genevoise.

La paroisse de Saint-Pierre Fusterie s'associe au 150<sup>e</sup> anniversaire de ce grand mouvement humanitaire pour une soirée d'hommage”.

C'est ainsi que s'expriment Jean-François Berger, membre du Conseil de paroisse et ancien rédacteur en chef de *Croix-Rouge*, *Croissant-Rouge* (l'organe commun du CICR et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge), et le pasteur Emmanuel Rolland pour introduire une soirée marquant, avec une pudeur confinant à l'asepsie, les liens entre foi et humanitaire.

Au programme : lectures de textes, d'Henry Dunant à aujourd'hui ; musique par l'Ensemble vocal de Poche qui interprète des œuvres de Juan Arriata, Walter Kittredge, Charles Villiers Stanford, Heinrich Schütz, Jean-Sébastien Bach et Arvo Pärth ; duo d'Afrique de l'Ouest par Dramane Dembelé (ngoni, flûte peul) et Alaye Diarra (balafon).

Les témoignages de victimes de sévices ou de persécutions qui ont reçu un réconfort ou une aide de la Croix-Rouge ont vivement ému les centaines de personnes qui se sont associées à ce temps d'émotion et de recueillement dans ce haut lieu du protestantisme genevois. Même si les organisateurs ont tenu à ne pas mentionner, ne serait-ce que par allusion, les liens si forts en la foi réformée des Dunant, Moynier, Appia, Maunoir, Dufour et la

fondation du Mouvement humanitaire mondial. Même si on se rappelle que des Dunant et des Appia devaient vivre et pratiquer leur foi à la chapelle de l'Oratoire, car eux et leurs pasteurs étaient exclus des temples 'officiels'.

Enfin, le programme du 8 mai conclut par une annonce prometteuse : "Nous vous invitons à un colloque organisé conjointement par l'association Genève humanitaire et la paroisse Saint-Pierre Fusterie, le samedi **9 novembre 2013**, à l'**Auditoire de Calvin**, sur le thème **De la foi chrétienne à l'engagement humanitaire** avec, entre autres, la participation du professeur d'histoire et théologien Olivier Fatio, de l'ancien président du CICR Cornelio Sommaruga, ainsi que du professeur d'éthique à la faculté de Théologie de Genève François Dermange".

Dans la partie historique, le matin, Henry Dunant et Gustave Moynier seront présentés par Roger Durand, Louis Appia par Guy Le Comte, Gustave Ador par Marie Bron. Pour mieux les comprendre, il s'agira d'établir les convictions spirituelles des philanthropes genevois et leur invention du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Or cette alchimie est vraiment subtile, puisque les fondateurs étaient tous des chrétiens convaincus et qu'ils sont parvenus à mettre sur pied une organisation dont la neutralité, y compris la neutralité religieuse, est la clé de voûte.

L'après-midi s'articulera autour de la question : *Aujourd'hui foi et humanitaire font-ils aussi bon ménage ?* Michel Veuthey analysera « Les racines spirituelles du Droit international humanitaire ». François Dermange s'interrogera : « 150 ans après, quelle place pour les Eglises dans l'engagement humanitaire ? ». Rony Brauman nous interpellera sur le rôle d'« Un mécréant dans le chaudron humanitaire ».

Bref, rendez-vous au samedi 9 novembre 2013, dès 9 heures, à l'Auditoire de Calvin, place de la Taconnerie.

## GUSTAVE MOYNIER

### La Conférence constitutive des 26-29 octobre 1863<sup>1</sup>

par André DURAND<sup>†</sup>

La réaction des Etats invités avait été positive. Seize gouvernements avaient répondu à l'invitation du Comité international de Genève, Aux délégués officiels s'ajoutaient les membres du Comité, les mandataires de diverses associations, et quelques participants non accrédités, au total trente-six participants.<sup>2</sup>

Le Comité international n'avait pas envisagé de longs débats. Le programme prévoyait trois jours de séances, la troisième séance étant aléatoire. En fait, la Conférence constitutive se termina le jeudi 29 octobre, après quatre jours de délibérations.

Le 25 octobre, à la veille de l'ouverture, Henry Dunant reçut chez lui les délégués déjà arrivés à Genève, puis, au soir de la première séance, Gustave Moynier les invita à une réunion familiale à son domicile, rue du Manège. Le 27, dîner à l'hôtel Métropole, et le mercredi 28, réception chez M. et Mme Alfred Eynard, au palais Eynard.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Nous poursuivons ici la publication d'une ample biographie de Gustave Moynier que feu André Durand nous a laissée sous la forme de quelque huit cents pages dactylographiées. Voir les *Cahiers du centenaire*, n<sup>os</sup> 2 à 9, Genève, Association Henry Dunant + Gustave Moynier : 1910-2010, parus entre 2007-2010 ; et les *Cahiers de Genève humanitaire*, n<sup>os</sup> 1-3, 2010-2012.

<sup>2</sup> Seize Etats, soit : Autriche, Grand Duché de Bade, Bavière, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hanovre, Italie, Pays-Bas, Prusse, Russie, Saxe, Suède, Suisse, Wurtemberg, Auxquels s'ajoutait l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. La Société de bienfaisance de Waiblingen (Wurtemberg), la Société des sciences sociales de Neuchâtel et la Société vaudoise d'utilité publique avaient délégué de représentants.

<sup>3</sup> Alfred Eynard, fils de Jacques Eynard-Châtelain et frère de Charles, était le neveu de Jean-Gabriel Eynard.



La réunion chez Moynier était réservée aux délégués à la Conférence, mais il avait prévu une exception en faveur de son ami Auguste Bouvier : “C’est une réunion toute masculine à laquelle je t’invite de contrebande, car je suis convenu avec mes collègues de ne pas convier d’autres personnes que les membres de la Conférence. N’importe, tu auras du plaisir à voir et à entendre ces Messieurs et je ne m’inquiète pas du reste. Je serai donc charmé de t’avoir et je compte sur toi”.<sup>4</sup> En l’associant à cette réunion, Gustave Moynier tenait sans doute à montrer à son ami qu’il avait réalisé le programme philanthropique qu’il lui avait exposé dix ans plus tôt.

Le général Dufour prononça le discours d’ouverture, puis, après avoir désigné pour vice-président le prince de Reuss, délégué de l’Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il remit la présidence de la Conférence à Gustave Moynier.<sup>5</sup>

Dès ce moment, dès qu’il a assumé la présidence de la Conférence, la carrière de Gustave Moynier devient inséparable du destin de la Croix-Rouge. Nommé, peu après la Conférence, président du *Comité international de secours aux militaires blessés*, il va désormais se consacrer pendant quarante-sept ans à l’organisation, au développement et à la consolidation de l’œuvre humanitaire. L’histoire du Comité international, l’histoire de la Croix-Rouge ont fait l’objet de nombreuses monographies. Sans en reprendre ici l’exposé, nous n’en retiendrons que les éléments qui éclairent l’activité et la pensée de Gustave Moynier dans ce domaine.

Le premier de ces éléments est le discours qu’il prononça lors de la séance d’ouverture de la Conférence. C’est en effet le premier exposé doctrinal qui concerne la Croix-Rouge, et l’on peut présumer que Gustave Moynier, prévoyant qu’il aurait à répondre à quelques objections, y avait apporté tous ses soins.

---

<sup>4</sup> Gustave Moynier à Auguste Bouvier, 24 octobre 1863, BGE, Ms fr. 4801/9, f° 254.

<sup>5</sup> Voir Pierre Boissier, op. cit., ch. IV ; François BUGNION, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre*, CICR, 1995, chapitre II, et la bibliographie.

La première objection, qui n'a cessé depuis cette époque d'être étudiée et analysée, concernait les rapports de la Croix-Rouge et de la paix. Plutôt que de chercher à rendre la guerre moins meurtrière, ne serait-il pas préférable de travailler à la pacification universelle et perpétuelle du monde ? A ceux qui, par cet argument, contestaient l'opportunité des mesures humanitaires, Gustave Moynier répondit qu'en proclamant la nécessité d'atténuer les souffrances des blessés on contribue à l'avènement d'une ère pacifique. Bien plus, poursuit Gustave Moynier, "en dévoilant les terribles réalités de la guerre et en proclamant, au nom de la charité, ce que la politique a trop souvent intérêt à tenir caché, nous ferons plus pour le désarmement des peuples que ceux qui ont recours aux arguments économiques ou aux déclamations d'un sentimentalisme stérile".<sup>6</sup>

En se démarquant ainsi de la campagne que menaient les sociétés pacifistes, notamment, depuis 1842, par la réunion périodique des Congrès de la paix, Gustave Moynier tenait compte de la position des milieux dirigeants, qui n'auraient certainement pas souscrit à une ingérence du Comité international dans la politique des Etats. Le droit de la guerre (le droit de faire la guerre) était alors un élément constant dans les rapports entre les nations. Nous en trouvons une claire affirmation dans l'importante étude que le professeur Lueder a consacrée, en 1876, à la Convention de Genève. L'éminent juriste, ferme partisan de l'atténuation des maux de la guerre, affirme cependant que le problème de la paix n'est pas de la compétence des organismes humanitaires : "Nous n'avons pas besoin de nous occuper ici de l'avènement possible d'une paix éternelle en ce monde, non plus que de savoir si une telle paix est seulement désirable, car on verrait disparaître cet élément de vie pour l'homme, la lutte, que nous nommons la guerre, et qui est un des moyens les plus importants d'éducation

---

<sup>6</sup> *Compte rendu de la Conférence internationale réunie à Genève les 26, 27, 28 et 29 octobre 1863 pour étudier les moyens de pourvoir à l'insuffisance du service sanitaire dans les armées en campagne*, Genève, J.-G. Fick, 1863. Extrait du *Bulletin* n° 245 de la Société d'utilité publique, pp. 8-9. Ci-après *Compte rendu 1863*.

pour l'humanité, puisque ce n'est que dans la lutte que maintes vertus se développent. Personne ne s'attend à voir la guerre cesser dans notre siècle ; or, comme nous écrivons en faveur des victimes de la guerre de notre époque, nous devons chercher, pour soulager leurs souffrances, un autre moyen que ce préservatif général qui serait aussi sûr qu'il est impraticable". Et le professeur Lueder conclut : "Des prétentions exagérées à restreindre le droit de la guerre ne peuvent être que nuisibles, car elles autorisent et préparent un accueil plein de défiance à des demandes raisonnables ; elles font obstacle à ces dernières, elles donnent lieu à des cas de non-observation, à des violations du traité, et, comme d'ordinaire une non-observation est la source de beaucoup d'autres, elles compromettent le succès et mettent en péril le noble but de la Convention de Genève".<sup>7</sup> On comprend dans ces conditions que le Comité, pour éviter que ses demandes raisonnables ne reçoivent un accueil plein de défiance, ait tenu à rassurer les militaires et les diplomates qu'il avait convoqués. La Conférence de Genève ne serait pas un Congrès de la paix.<sup>8</sup>

Gustave Moynier répond ensuite à une deuxième objection, selon laquelle les initiateurs de la Conférence poursuivraient un projet chimérique. "L'organisation des infirmiers volontaires, telle qu'elle était ébauchée dans *Un souvenir de Solferino*, soulevait beaucoup de critiques, mais ce livre contenait une noble pensée qui méritait d'être examinée de près. C'est après l'avoir longuement mûrie et méditée, sur l'invitation de la *Société genevoise d'utilité*

---

<sup>7</sup> Carl LUEDER, docteur en droit, professeur à l'Université d'Erlangen, *La Convention de Genève au point de vue historique, critique et dogmatique. Ouvrage qui a remporté le prix offert par S. M. l'impératrice d'Allemagne*, traduit par les soins du Comité international de la Croix-Rouge, Erlangen, 1876, pp. 250-251. Dans sa préface, le Comité fait quelques réserves sur les idées exprimées par l'auteur, sans préciser à quels passages il se réfère. Il s'agit peut-être de la présente citation.

<sup>8</sup> A l'opposé des concepts de Lueder, Gustave Moynier approuvera entièrement les efforts des partisans de la paix. Sur les rapports de Gustave Moynier et des Sociétés de la Paix, voir le chapitre XXVII, à paraître ultérieurement.

*publique*, que nous avons formulé dans un projet de concordat les propositions que nous vous avons conviés à discuter avec nous. La conception première, considérablement transformée, s'accorde déjà mieux ainsi avec la réalité, et nous avons vu avec joie le Congrès de statistique de Berlin la déclarer praticable".<sup>9</sup>

En présentant le projet de concordat, Gustave Moynier s'en remit pour sa forme finale à l'appréciation des délégués des Etats représentés. "Notre seule prétention, dit-il, a été de donner un corps à l'idée, de la revêtir d'une forme qui permet de la bien saisir dans son ensemble, et de provoquer une discussion en lui offrant un point de départ". Il convient en effet, pour le faire agréer en tous pays, de ne heurter aucune susceptibilité et, "tout en posant des bases utiles, nécessaires même dans une certaine mesure, laisser à chaque nation le soin de régler à sa guise les questions d'une importance secondaire".<sup>10</sup>

Gustave Moynier souligne toutefois que si certaines dispositions peuvent être sans inconvénient modifiées au gré de chaque peuple, il en est d'autres "qui présentent un caractère international beaucoup plus prononcé, et pour lesquelles une entente générale serait nécessaire". Ces stipulations se rapportent à la protection des infirmiers volontaires, qui pour accomplir leur tâche devraient être revêtus d'un caractère sacré, afin qu'ils ne soient pas exposés à être traités en ennemis, et au signe distinctif uniforme qui permettrait de les reconnaître. Il ne s'agit donc pas encore de la neutralisation des services de santé officiels et des hôpitaux, telle qu'elle a été proposée par Henry Dunant dans la *Circulaire de Berlin*, mais de la seule protection des infirmiers volontaires.

L'extension de la protection à l'ensemble du service de santé militaire sera néanmoins discutée et adoptée, mais sous la forme de « Vœux » adressés aux gouvernements et non pas sous la forme de « Résolutions ». C'était là le moyen de concilier les vues de ceux qui estimaient que la neutralisation des services de

---

<sup>9</sup> *Compte rendu 1863*, p. 9.

<sup>10</sup> *Ibidem*, p. 10.

santé était une mesure indispensable pour permettre l'activité des secoureurs volontaires, et de ceux qui considéraient que cette décision, entraînant une codification du droit international, était de la compétence d'une conférence diplomatique.

Toutes les propositions du Comité international furent adoptées. Les comités de secours étaient officiellement créés, leur organisation et leur rôle définis. L'activité des infirmiers volontaires sur les champs de bataille était acceptée, avec cette réserve importante, mais probablement inévitable, que leur intervention serait soumise à l'appel et à l'agrément des autorités militaires, et placée sous leur direction.

C'est au cours de la troisième séance, le 28 octobre 1863, que fut adopté le signe de la croix rouge. Le choix de ce signe prend à nos yeux une importance capitale, et l'on aimerait savoir qui l'a proposé. Le *Compte rendu* de la Conférence est muet sur ce point. Selon le procès-verbal, lors de la discussion sur le signe protecteur, le docteur Appia proposa d'adopter "un brassard blanc au bras gauche". Puis le mémorialiste, apparemment peu conscient des problèmes que l'imprécision de son rapport allait susciter, ajoute simplement : "Enfin, après quelque discussion, la proposition de M. Appia est adoptée, modifiée en ce sens que le brassard blanc portera une croix rouge".<sup>11</sup>

L'hypothèse la plus vraisemblable est que ce fut le général Dufour qui proposa ce signe. Cela est attesté par les termes d'un article nécrologique rédigé par Gustave Moynier, lors de la mort du docteur Louis Appia en 1898. Gustave Moynier, après avoir évoqué les circonstances de la Conférence de Genève d'octobre 1863, poursuit : "Rappelons aussi que ce fut de lui qu'émana, au sein de cette assemblée, le 10 [sic, pour 28] octobre 1863, la proposition de faire porter par les sauveteurs volontaires un brassard blanc, auquel le général Dufour suggéra l'idée – qui a fait fortune également –, d'ajouter une croix rouge".<sup>12</sup>

---

<sup>11</sup> Ibidem, p. 119.

<sup>12</sup> *Bulletin des Sociétés nationales de la Croix-Rouge*, Genève, avril 1898, « Le Docteur Louis Appia », p. 54. L'article n'est pas signé, mais Moynier

La question de la neutralisation du personnel médical militaire et des secourus volontaires, objet essentiel de la *Circulaire de Berlin* rédigée par Henry Dunant, n'avait pas été expressément inscrite à l'ordre du jour de la Conférence. Gustave Moynier ayant expliqué que le Comité n'avait pas prévu de mettre en discussion, d'une manière spéciale, les trois points de Berlin, attendu qu'ils se trouveront déjà tous discutés à l'occasion du projet du Comité international, le docteur Basting, qui n'était venu que pour cela, intervint avec véhémence. "M. le Dr Basting craint que l'honorable Comité genevois n'ait pas très bien compris pourquoi les délégués à la Conférence sont ici, il rappelle qu'il a vu comment se sont passées les choses après la votation qui a eu lieu dans le sein du Congrès de statistique<sup>13</sup> [...]".

L'assemblée se rangea à la manière de voir du président de la Conférence, mais lors de la discussion de l'article 9, prescrivant que lors d'une entrée en campagne, les soldats de l'une et l'autre armée seront informés de l'existence de ces corps et de leur caractère exclusivement charitable, M. de Préval, délégué de la France, et le docteur Loeffler, délégué de la Prusse, proposèrent d'adopter le principe de la neutralisation sous la forme d'un vœu à adresser aux gouvernements. Approuvant cette procédure,

---

le fait figurer dans sa bibliographie : Catalogue des principales publications de Gustave Moynier, n° 55.

Voir aussi Maurice DUNANT, « Les origines du drapeau et du brassard de la Croix-Rouge », *La Croix-Rouge suisse*, 1<sup>er</sup> décembre 1910. Maurice Dunant cite deux passages des *Mémoires d'Henry Dunant*. Le premier confirme l'article du *Bulletin* d'avril 1898, dont il reprend les termes : "Puis le Docteur Appia proposa que le brassard fut blanc ; et aussitôt le général Dufour proposa d'y ajouter une croix rouge". Dans le second passage, Henry Dunant, après avoir rappelé que l'idée d'un brassard international uniforme avait été émise par le docteur Loeffler en 1859 et par le général Dufour "vers la fin de 1862", ajoute « A la Conférence de 1863, l'idée du Docteur Loeffler et du général Dufour s'unirent et l'on accepta "la proposition de Dunant de le faire blanc avec une croix rouge, comme le drapeau".

<sup>13</sup> C'est sans doute le témoignage du docteur Basting qui a persuadé Henry Dunant et Gustave Moynier que le Congrès de statistique avait voté une résolution approuvant les projets du Comité international.

Gustave Moynier rédigea alors un projet de « Vœux » en trois articles, qui reprenait les termes du projet de Dunant. Il fut adopté pratiquement sans changement lors de la quatrième séance.

Ainsi, la Conférence, après avoir analysé attentivement le projet du Comité international, avait institué les deux composantes fondamentales de l'œuvre humanitaire une part, les « Résolutions » qui, en fondant les Comités de secours et en définissant le rôle des infirmiers volontaires, forment le point de départ de ce qui est devenu le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. D'autre part, les « Vœux » qui, en proposant la neutralisation des ambulances, des hôpitaux militaires, du personnel médical officiel, des infirmiers volontaires et des blessés, ouvrent la voie à la réunion d'une conférence diplomatique et préparent le développement ultérieur du droit international humanitaire.

Avant de se séparer, les membres de l'assemblée, sur proposition du docteur Basting, adoptèrent une motion déclarant "que M. Henry Dunant, en provoquant, par ses efforts persévérants, l'étude internationale des moyens à appliquer pour l'assistance efficace des blessés sur le champ de bataille et la *Société genevoise d'utilité publique* en appuyant de son concours la généreuse pensée dont M. Dunant s'est fait l'organe, ont bien mérité de l'humanité et se sont acquis des titres éclatants à la reconnaissance universelle".

Le docteur Basting aurait pu songer à nommer également Gustave Moynier dans sa motion finale, ne serait-ce qu'au titre de président de la Conférence. Mais cette omission ne parut sans doute pas importante aux délégués, qui à l'issue des débats, se groupèrent autour du fauteuil de la présidence, serrant les mains de Gustave Moynier avec émotion. Et Gustave Moynier lui-même, animé par l'optimisme qui marquait la fin des délibérations, annonça dans une phrase enthousiaste le caractère irréversible des décisions qui venaient d'être prises. "Vous êtes venus appuyer de votre autorité les vues du Comité et sous vos auspices elles feront le tour du monde".

La Commission d'initiative nommée le 9 février 1863 par la Société genevoise d'utilité publique, avait atteint ses objectifs. Non seulement la proposition d'instituer des comités de secours et des infirmiers volontaires avait été unanimement adoptée, mais encore la Conférence avait donné au Comité international (nouveau nom de cette Commission) un mandat véritablement international, en le chargeant provisoirement de l'échange des communications entre les Comités des diverses nations. Dès lors, la Commission pouvait remettre son mandat à la Société genevoise d'utilité publique, comme elle l'avait envisagé dans sa séance du 17 février, et prendre officiellement le nom de Comité international, qu'elle n'avait pas encore utilisé dans ses relations extérieures.<sup>14</sup> C'est ce qu'annonce Gustave Moynier dans le rapport qu'il présente à la Société dans la séance du 9 décembre 1863: "Aujourd'hui, Messieurs, votre commission a accompli sa tâche, et je suppose que la manière dont elle s'en est acquittée aura votre approbation. Mais si nous la déclarons dissoute, elle n'en continuera pas moins à subsister. En effet, elle s'est constituée d'office en comité permanent de secours pour les militaires blessés et, à ce titre, elle a été revêtue d'un caractère international. C'est à ce comité qu'incombe le soin de veiller à l'exécution des décisions de la Conférence, mandat essentiellement temporaire, mais non moins honorable, dont il s'occupe actuellement".<sup>15</sup>

De cette année 1863, nous avons surtout retenu les événements qui ont consacré la fondation de la Croix-Rouge, et qui, par les conséquences historiques dont ils ont été la source, sont les premiers à retenir aujourd'hui notre attention. Cependant, Gustave Moynier ne renonçait nullement aux activités quelque peu dispersées auxquelles il s'était intéressé avant de s'engager dans cette voie nouvelle, et qui s'intercalent entre les séances de la Commission d'initiative. Qu'on en juge par un simple rappel :

---

<sup>14</sup> La circulaire de convocation pour la Conférence d'octobre 1863 était signée: "Les membres du Comité genevois de secours pour les militaires blessés".

<sup>15</sup> *Bulletin de la SGUP*, décembre 1863.



- Le 12 janvier, rapport à la Société genevoise d'utilité publique sur l'abus des boissons enivrantes, sujet qu'il reprendra le 18 février dans un discours public au Casino.
- Le 15 février, lecture publique au Temple unique du récit de l'ascension d'Horace-Bénédict de Saussure au Mont-Blanc.
- Le 19 mars, d'un traité contre l'ivrognerie.
- En juin la réélection pour quatre ans comme membre du Consistoire.
- Le 16 juillet, membre d'une commission préparatoire à Neuchâtel pour créer une *Société suisse de statistique*, dont il sera nommé président le 1<sup>er</sup> octobre.
- En juillet, réunion à Neuchâtel des *Sociétés romandes d'utilité publique*.
- Les voyages ne manquent pas : en avril à Paris, en juin à Glion pour soigner ses enfants, en août à Allevard (Isère), pour une cure thermale.<sup>16</sup>
- Du 28 au 30 septembre, présidence de la session de la *Société suisse d'utilité publique*, tenue à Genève, avec au programme du dernier jour une visite de la villa Rotschild à Pregny<sup>17</sup> et une réception à la villa Paccard à Sécheron, avec illumination du parc et musique.<sup>18</sup>
- Du 5 au 7 octobre, excursion dans la vallée de Joux avec ses amis Georges Mirabaud et Ernest Odier, et leurs enfants.<sup>19</sup>

---

<sup>16</sup> Eaux sulfurées, convenant notamment au traitement des pharyngites, nous verrons que Gustave Moynier souffre parfois d'extensions de voix, et qu'il devra alors faire lire les discours qu'il avait préparés.

<sup>17</sup> Le château de Rotschild, construit par le baron Adolphe de Rotschild dans le vaste domaine qui s'étend de Pregny jusqu'aux voies du chemin de fer Genève-Lausanne, avait été inauguré en 1858. Le grand parc et ses aménagements, le bâtiment lui-même, bel exemple de l'architecture du Second Empire, font de cette propriété l'une des plus belles du canton. Voir Leila EL WAKIL, *Bâtir la campagne*, Georg, Genève, collection Art public.

<sup>18</sup> *Journal de Genève*, 29 et 30 septembre 1863.

<sup>19</sup> Sous le titre *Pérégrinations et aventures du Petit-Jarret*, octobre 1863, Edouard Odier, alors âgé de dix-huit ans, a rédigé un récit toëpfferien de cette joyeuse excursion, à laquelle participèrent, outre Gustave Moynier,

A trois semaines de l'ouverture de la Conférence constitutive, il ne semble pas que Gustave Moynier ait été aussi angoissé qu'il le dit devant le but grandiose qu'il se proposait d'atteindre et les obstacles qui semblaient grossir en raison de leur proximité.

Barthélemy Paccard, beau-père de Gustave Moynier, décéda le 30 décembre 1863, dans sa soixante-huitième année. Gustave Moynier se rendit à Paris pour assister à ses obsèques. Dès lors, Madame Barthélemy Paccard, née Françoise Tattet, résida principalement à la villa de Sécheron, où sa fille Fanny et son gendre Gustave Moynier-Paccard firent de fréquents séjours, tout en conservant leur résidence de ville.

---

Georges Mirabeau et Ernest Odier, les fils Mirabaud, Edouard et Jean, et les fils Odier, Albert et Edouard ; manuscrit de 79 pages, CICR, fonds Moynier.

Edouard Odier sera plus tard député au Grand Conseil, au Conseil des Etats et au Conseil national, conseiller d'Etat à Genève, ministre de Suisse à Pétrograd et vice-président du CICR.

# RADICALISME ET CROIX-ROUGE : DEUX NAISSANCES CONFLICTUELLES <sup>1</sup>

par Roger DURAND

Mon propos n'est pas de gloser sur la Révolution radicale, à Genève en octobre 1846, pour établir à quel point elle fut conflictuelle. Mais on peut considérer comme acquis que l'instauration du régime radical a été le fruit d'une véritable révolution, d'une prise du pouvoir avec effusion de sang, en transgression violente des lois. D'où une naissance liée à un conflit.

Symétriquement, qu'en est-il de la naissance de la Croix-Rouge ?

Rappelons-en les éléments constitutifs :

- Des sociétés de secours aux militaires blessés des armées en guerre.
- Des secoureurs qualifiés, formés à l'avance.
- Des sociétés de secours permanentes.
- Un personnel soignant dans les armées en campagne qui est neutralisé.
- De même, un soldat blessé acquiert une sorte de neutralisation puisqu'il a droit à être soigné quelle que soit sa nationalité.
- Un emblème commun, protecteur : une croix rouge sur un fond blanc.
- Un accord international, à l'ambition mondiale sans limite dans le temps.

---

<sup>1</sup> Conférence prononcée à l'Institut national genevois, le 4 septembre 2012, dans le cadre de « La constitution de James Fazy comme levier de modernisation ».

Tous ces ingrédients forment la recette croix-rouge. Ils inaugurent l'ère humanitaire car jamais auparavant dans l'histoire de toute l'humanité un tel système n'avait été ni réalisé ni même imaginé. Nous pouvons parler d'une ère historique, une ère humanitaire d'autant plus qu'elle a aussi un point de départ clair : la sortie de presse d'*Un souvenir de Solferino*, fin octobre ou début novembre 1862.

La première Convention de Genève est signée le 22 août 1864, soit 22 mois plus tard. Cette réussite fulgurante peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Les idées humanitaires sont dans l'esprit du temps. Par exemple, en 1864 le gouvernement fédéral invite les cantons à accueillir "avec humanité" les réfugiés de la révolution polonaise impitoyablement mâtée par l'empire russe.
- La guerre est alors une pratique courante, normale, autorisée. Chaque Etat trouve donc son avantage à accepter une protection spéciale pour son personnel sanitaire.
- Les petites nations (Belgique, Pays-Bas, Wurtemberg, Bade, Suisse) ont tout avantage à ménager leurs troupes qui sont composées de citoyens dont le rôle en temps de paix est vital pour la prospérité du pays.
- Aucune grande puissance ne mesure encore l'apport que le siège de la Croix-Rouge naissante pourrait lui procurer, en terme d'image de nation civilisatrice.
- La rapidité et l'efficacité du Comité international de Genève prennent de vitesse tout rival potentiel.
- Enfin et surtout, Dunant, Moynier, Dufour, Appia et Maunoir collaborent dans une harmonie que ne troublent quasi pas les divergences de vues, certes importantes, mais toujours subordonnées à l'intérêt commun, à la volonté de réussir.

Donc la naissance de la Croix-Rouge, au sein de ses acteurs genevois et européens n'est pas conflictuelle. Alors où se cache ce fameux conflit exprimé dans mon hypothèse ?

Nous l'avons entrevu, les cinq fondateurs sont déterminés dans leur entreprise. Ils veulent réussir. Pourquoi ?

En d'autres termes, quelles sont les motivations profondes des cinq Genevois ?

Des autorités du monde des lettres comme feu Olivier Reverdin ont insisté, à juste titre, sur l'humanité profonde du général Dufour, son souci d'épargner les civils, son attention afin d'éviter d'empoisonner un conflit confessionnel, son respect du soldat ennemi vaincu.<sup>2</sup>

Des spécialistes du Réveil comme Gabriel Mützenberg ont souligné, et il importait de le faire, le message chrétien de charité envers son prochain où l'exemple du Bon Samaritain s'impose comme une figure emblématique.<sup>3</sup>

Même s'il est peu connu, l'engagement du chirurgien de guerre qu'est Louis Appia nous rappelle que les services sanitaires des armées étaient régulièrement débordés, submergés, au plus fort des combats. Il y a aussi, chez les fondateurs, une volonté d'améliorer la technique médicale, le rôle des services sanitaires.<sup>4</sup>

Par l'intermédiaire de Théodore Maunoir, le plus mal connu des Cinq, nous découvrons qu'il y a aussi l'intérêt internationaliste. Ayant fait un stage en Angleterre et s'étant marié à une Américaine, il lit volontiers les rapports de l'U.S. Sanitary Commission et de l'U.S. Christian Commission qui se dévouent aux Etats-Unis pendant l'interminable et meurtrière guerre de Sécession, exactement contemporaine à la naissance de la Croix-Rouge. Oui, l'attrait de ce qui se passe ailleurs devient une mode en ce milieu

---

<sup>2</sup> Olivier REVERDIN, *La guerre du Sonderbund vue par le général Dufour, juin 1847 – avril 1848 d'après des lettres et des documents inédits*, Genève, Editions du « Journal de Genève », 2<sup>e</sup> édition, 1987, 137 pages.

<sup>3</sup> Gabriel MÜTZENBERG, *Henry Dunant le prédestiné*, Genève, Société Henry Dunant, 1984, 168 pages.

<sup>4</sup> Louis APPIA, *Le chirurgien à l'ambulance [...]*, Genève, Joël Cherbuliez, Paris, J. Cherbuliez et J.-B. Baillière, 1859, IX-240 pages.

du XIX<sup>e</sup> siècle. Considérons-le donc aussi comme un des facteurs agissant en faveur de la fondation de la Croix-Rouge.

Sens de l'humain, charité chrétienne, souci professionnel des médecins, mode de l'étranger sont donc certes des motivations fortes qui ont animé nos cinq fondateurs. Est-ce tout ?

Eh bien non. J'aimerais apporter ici le mobile politique.

\* \* \*

Concentrons, si vous le voulez bien, sur les trois principaux fondateurs.

Né en 1787, Dufour a donc 75 ans. En plus de son âge avancé, soulignons qu'il a excellé en tout : guerre du Sonderbund, carte topographique suisse, urbanisation de Genève, ponts suspendus, Ecole centrale de Thouné ... Et une carrière politique incroyable : ni radical ni conservateur, c'est un inoxydable réélu pendant quelque 50 ans à des mandats législatifs au Canton ou à la Confédération. Authentique icône nationale, il n'appartient à aucun parti, sinon à celui du juste milieu et du service citoyen.<sup>5</sup> Ce n'est donc pas là que nous trouverons un conflit.

Son engagement dans le Comité international naissant, où il avait tout à perdre, reste un mystère. Une formidable prise de risques, désintéressée, idéaliste. Elle force décidément l'admiration, autant qu'elle nous échappe.<sup>6</sup> Heureusement, il en va tout différemment pour ses deux collègues les plus actifs.

Dès qu'il a lu *Un souvenir de Solferino*, Gustave Moynier réagit au quart de tour. Feu André Durand l'a bien souligné, le fils de bonne famille, né avec une cuillère en or dans la bouche,

---

<sup>5</sup> Marco MARCACCI, « Le député Dufour et l'avènement de la démocratie moderne à Genève », *Guillaume-Henri Dufour dans son temps, 1787-1875*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1991, pp. 87-98.

<sup>6</sup> Roger DURAND, « La rencontre Dufour-Dunant », *Guillaume-Henri Dufour dans son temps*, Genève, SHAG, 1991, pp. 383-396.

cherche sa vocation. Il a tout essayé : la banque, les assurances, les chemins de fer, la magistrature, l'Eglise, la bienfaisance publique. Rien ne lui convient.

Et Dunant lui apporte, sur un plateau d'argent, une cause à sa mesure, à la mesure de son ambition : agir sur le plan international, marquer l'histoire durablement, se ménager une place parmi les grands de ce monde.

Mais alors, pourquoi ne se lance-t-il pas en politique ?

Son père, André Moynier, était un coscu horloger, bijoutier, propriétaire immobilier. En 1846, il est un des conseillers d'Etat vaincus par la Révolution radicale. Au moment où le nouveau régime s'installe, il n'est plus à Genève. Il a fui : Annecy (refuge chez un évêque), Paris, Ferney-Voltaire. Il achète alors le fameux domaine de La Paisible. Il devra payer l'amende, comme ses collègues, imposée par les vainqueurs, pour dédommager les propriétaires des immeubles détruits par l'armée genevoise lors des journées d'octobre 1846. Alors âgé de 20 ans, brillant élève, Gustave Moynier, son fils, fera son droit à Paris où il assistera même en direct à la Révolution de 1848.

A n'en pas douter, chez les Moynier, on est conservateurs politiquement parlant ; on n'aime ni les révolutions ni les radicaux. Bref on n'a aucune perspective de percer et d'atteindre des sommets, dans le landernau genevois ou suisse.<sup>7</sup>

Qu'en est-il d'Henry Dunant ?<sup>8</sup>

A en croire un fragment inachevé de ses *Mémoires*,<sup>9</sup> certes rédigés un quart de siècle plus tard, Dunant sait à quel camp il appartient :

A 10 ans, j'étais un petit aristocrate tout ce qu'il y a de plus respectueux de l'aristocratie. Cette aristocratie genevoise pouvait

---

<sup>7</sup> François BUGNION, *Gustave Moynier 1826-1910*, Genève, Genève humanitaire, Société Henry Dunant et Editions Slatkine, 2010, 96 pages.

<sup>8</sup> Voir Roger DURAND, « Vues politiques et engagement philanthropique », *Bulletin de la Société Henry Dunant*, n° 9, 1984, pp. 6-17.

<sup>9</sup> Bibliothèque de Genève, Ms fr. 4595, f° 16.

alors être comparée au noble perron d'un château seigneurial comptant au moins une douzaine de larges & belles marches toutes fièrement campées quoique séparées par une distance d'un seul pied en hauteur, mais dont chacune d'elles connaît fort bien sa valeur respective & s'enorgueillit de n'être pas le sol démocratique, le pavé ou le terre-plein où croissent toutes sortes de plantes ...

Son père, Jean-Jacques, siège au Conseil représentatif jusqu'en 1842. Puis il renonce à tout mandat politique. Aurait-il été effrayé par le radicalisme naissant ?

Par sa mère, il appartient aux Colladon qui ont donné à Genève de prestigieux juristes et théologiens. Aussi multiplie-t-il les arbres généalogiques qu'il enverra à plusieurs de ses correspondants ? Tout en omettant avec pudeur qu'il descend d'une branche mineure qui aurait végété dans le pays de Vaud sous l'Ancien Régime ...<sup>10</sup>

Au début des années 1850, Henry fréquente les Eynard, les de Traz, les Lullin, les Sautter de Beauregard. Rien de bien radical dans ces patronymes.

Lorsqu'il fonde la Croix-Rouge genevoise, le 17 mars 1864, il n'associe que des personnalités de son milieu. De même, il est membre de la huppée Société de lecture.

Lorsqu'il écrit sur *Les commencements de l'Œuvre en France*,<sup>11</sup> il persiste et signe :

A Paris, comme à Genève, comme en Italie, comme en Allemagne, comme ailleurs encore, les plus précieuses sympathies vinrent de la part de Dames d'un grand mérite, d'un grand cœur et d'un haut rang,<sup>a)</sup> parmi lesquelles, à Paris, il faut nommer en première ligne Madame la comtesse de Saint-Aulaire, veuve de l'ambassadeur de ce nom sous le règne de Louis Philippe 1<sup>er</sup>, qui

---

<sup>10</sup> Serge PAQUIER, « Du côté des ascendants maternels d'Henry Dunant, la montée en puissance des pater familias et ses conséquences », *Henry Dunant + Gustave Moynier : destins croisés, vies parallèles*, Genève, Genève humanitaire et Société Henry Dunant, 2013.

<sup>11</sup> BGE, Ms fr. 2079, f<sup>o</sup> 21.



patronna chaleureusement les idées du *Souvenir* dans le monde orléaniste du faubourg Saint-Germain.

a) A Genève, principalement Madame Eynard, née Lullin et Madame Micheli, née Revilliod.

Après la Commune de Paris, il lance l'Alliance universelle de l'ordre et de la civilisation, au titre éloquent. Parmi les 95 présidents, vice-présidents et membres d'honneur, relevons 1 archevêque, 1 archidiacre, 5 évêques, 17 comtes, 7 marquis, 3 ducs, 6 vicomtes, 6 barons, 11 noms à particule ... Dissipons tout doute sur les objectifs avoués de cette Alliance : il faut que les élites reprennent en main le bon peuple !

A n'en pas douter, Henry Dunant affiche et met en application des convictions politiques aux antipodes du radicalisme triomphant dans la Genève des années 1846-1864.

\* \* \*

Examinons maintenant l'attitude du CICR vis-à-vis du monde politique genevois, pendant les fameux vingt-deux mois qui ont vu la fondation du Mouvement international humanitaire.

La Société genevoise d'utilité publique crée le futur Comité international de la Croix-Rouge le 9 février 1863. C'est donc une naissance philanthropique hors du contexte politique, même si ce charitable cénacle réunit surtout des conservateurs.

Le Comité international se réunit pour la première fois le 17 mars 1863. Ni dans cette séance ni dans aucune autre, le mot même de gouvernement genevois ou le nom d'un magistrat cantonal ne sera prononcé.<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> Procès-verbaux du *Comité international de la Croix-Rouge*, 17 février 1863 – 28 août 1914, Genève, Société Henry Dunant et CICR, 1999, 859 pages, notamment pp. 16-29.

Le gouvernement genevois n'est jamais mentionné. Le Conseil fédéral apparaît dans la séance du 13 mars 1864 : "M. Moynier partant demain pour Berne demandera au Conseil fédéral des lettres de recommandations en blanc pour les deux délégués qui seront envoyés".

Les 26-29 octobre 1863 se réunit à Genève la Conférence constitutive de la Croix-Rouge, à laquelle participent les représentants de seize Etats européens. Les historiens ont certes souligné le caractère exceptionnel d'une conférence internationale réunie par de simples civils. Mais a-t-on assez insisté sur la coupure complète entre cette Conférence et le monde politique genevois et les Autorités élues d'un canton qui se veut encore une fière et accorte République ? En soi, ce vase clos a de quoi surprendre, même de quoi stupéfier.

Hormis l'univers religieux, Genève a-t-elle eu l'honneur d'être le siège d'une réunion internationale, avant octobre 1863 ? Ce ne semble pas être le cas. Or la cité officielle se voit alors complètement écartée de cet événement historique dans ses annales qui remontent à 1535 !

- Aucune personnalité politique pour accueillir les délégués des Etats.
- Aucune personnalité politique lors de la Conférence.
- Aucune personnalité politique lors des moments protocolaires ou conviviaux ...
- Aucune trace de l'évènement dans les procès-verbaux du Conseil d'Etat.

La préparation du Congrès diplomatique, très officiel lui, confirme ce constat.

Entre début novembre 1863 et le 8 août 1864, le Comité international déploie une activité stupéfiante :

1. Il suscite la création de Sociétés de secours. Ainsi, le 17 mars 1864, Dufour, Appia, Maunoir et Dunant ne réunissent que des personnes privées pour créer la Croix-Rouge genevoise, alors qu'une des recommandations de la Conférence constitutive était que ces Sociétés de secours fussent reconnues par les autorités de leur pays.<sup>13</sup> A l'inverse, Dunant se démène pour obtenir le

---

<sup>13</sup> « Symbolique, éphémère et éternelle, la Croix-Rouge genevoise a 125 ans », *La 'Maison Henry Dunant' a vu naître la Croix-Rouge*, 1989, Genève, Croix-Rouge genevoise et Société Henry Dunant, 17 mars 1864, pp. 37-59.

soutien de Napoléon III, lorsqu'il crée la Société française de secours aux blessés militaires, trois mois plus tard, le 25 mai à Paris.

2. Il organise le Congrès diplomatique d'août 1864 en agissant exclusivement auprès du Conseil fédéral, où Dufour jouit d'une autorité décisive et auprès du gouvernement impérial français où Dunant négocie directement avec le ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys.

3. Lorsque la tenue du Congrès est assurée, le 7 mai 1864, Dunant l'annonce au gouvernement genevois en des termes éloquents :

Monsieur le Président <sup>a)</sup>

Permettez-moi de venir me rappeler à votre bienveillant souvenir et de vous informer des progrès faits par l'œuvre que je poursuis, savoir de faire adopter par toutes les Puissances civilisées la neutralité, en temps de guerre, pour les ambulances, les hôpitaux militaires, les blessés, &.

Après la petite conférence au mois d'Octobre dernier, qui a réussi au-delà de tout espoir, et où furent émis des Vœux vis-à-vis des gouvernements (que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus) le Comité international reçut l'adhésion officielle, de quatorze gouvernements, notamment de la Confédération Helvétique et de deux grandes Puissances militaires la Prusse et la France.

L'Empereur des Français m'ayant exprimé, d'une manière toute particulière, l'intérêt qu'Il prenait à cette entreprise d'humanité et son vif désir de la voir réussir, je Lui demandais de vouloir bien faire traiter diplomatiquement cette question par son ministre des Affaires Etrangères, afin de la faire aboutir à un Concordat, qui serait signé par des délégués officiels de toutes les Puissances civilisées.

L'Empereur des Français m'a fait connaître qu'Il était tout disposé à faire ce que je demandais, seulement Il a annoncé le désir que cette nouvelle Conférence (où siégeront des personnages d'un rang assez considérable, diplomates et généraux de toutes nations), eût lieu dans une ville d'un pays neutre comme la Suisse plutôt qu'à Paris.

<sup>a)</sup> Monsieur Challet-Venel,  
Président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève.

Je me suis empressé de désigner Genève, bien convaincu, Monsieur le Président, que le haut Etat de Genève ne se refuserait pas à accueillir avec courtoisie et à donner l'hospitalité à un Congrès de cette nature, qui fera bien certainement rejaillir sur notre chère Patrie, la Suisse en général et Genève en particulier, de la gloire et de la considération.

Son Excellence M<sup>r</sup> Drouyn de Lhuys, que j'ai vu encore aujourd'hui, et qui prend personnellement un très-vif intérêt à la réussite de cette œuvre charitable, m'a informé qu'il allait, d'accord avec le Ministre plénipotentiaire de la Confédération Helvétique M<sup>r</sup> le docteur Kern, informer le haut Conseil Fédéral du vœu de Sa Majesté l'Empereur des Français, puis convoquer individuellement les Puissances européennes et américaines pour l'envoi de délégués officiels à une Conférence qui aurait lieu à Genève, au mois d'août prochain, et où serait signé dans un Concordat, une ratification formelle aux vœux de la Conférence d'octobre.

Je me fais un devoir et un plaisir, Monsieur le Président, de vous informer immédiatement de ces faits, quoique officieusement, bien convaincu que le Conseil d'Etat ou haut Etat de Genève verra avec satisfaction une réunion de cette nature, pour un but si honorable, avoir lieu à Genève.

Daignez agréer,  
Monsieur le Président,

l'expression des sentiments de très haute considération  
& de profond respect, avec lesquels,

J'ai l'honneur d'être votre très-humble & très obéissant Serviteur

J. Henry Dunant  
Secrétaire du Comité International Genevois.

Paris, le 7 mai 1864  
Hôtel de Bade, 32. Boulevard des Italiens.<sup>14</sup>

Ce morceau d'anthologie d'autosatisfaction, aux tournures ampoulées et aux connotations anti-gouvernementales est enre-

---

<sup>14</sup> Archives d'Etat de Genève, R.C. 1<sup>er</sup> semestre 1864, OD n° 309. Sans le signaler, nous introduisons les usages actuels de l'orthographe, de la ponctuation, des majuscules, etc.

gistré par le Conseil d'Etat qui transmet au Département militaire, sans commentaire, sans réponse au Comité international !<sup>15</sup>

Le 1<sup>er</sup> juin, le Conseil fédéral demande au Conseil d'Etat d'accueillir la Conférence diplomatique. Celui-ci accepte le 4. Sans commentaire. Il met à disposition les trois salles du rez de l'Hôtel de ville. Le 18 juin, le Conseil d'Etat confie au département des Travaux publics et des Finances l'aménagement de ces locaux.

Le 4 août, le Comité international, sous la plume de Gustave Moynier, invite "le Conseil d'Etat à se joindre à une promenade des membres du Congrès, jeudi prochain 11 août à 4 heures. Le lieu du départ et les moyens de transport seront ultérieurement indiqués.

Monsieur Théodore Vernes, de son côté, nous a chargés de vous prier de prendre part à la collation qu'il se propose d'offrir aux promeneurs dans sa campagne de Versoix".<sup>16</sup>

Curieusement le procès-verbal du Conseil d'Etat ne mentionne aucune décision et ne mandate aucun de ses membres: le gouvernement genevois aurait-il boudé ces invitations ?

La Conférence diplomatique a lieu du 8 au 22 août. Même s'il est normal que le gouvernement genevois ne participe pas aux travaux mêmes des diplomates, soulignons qu'il n'apparaît jamais, à aucun instant, même au moment de l'accueil de ces délégués accrédités par douze Etats. Or les travaux des diplomates européens se déroulent dans l'Hôtel de ville lui-même, siège du Conseil d'Etat !

N'étant pas parvenu à trouver les documents logistiques (mot de bienvenue, programme, indications sur les hôtels, accès aux Archives d'Etat et à la Bibliothèque de Genève, coordonnées des participants et des organisateurs...) qui sont d'habitude remis aux participants de telles manifestations diplomatiques, nous

---

<sup>15</sup> Archives d'Etat de Genève, Procès-verbaux du Conseil d'Etat, séance du 10 mai 1864. Nous n'avons trouvé aucune trace d'une discussion ni d'une décision du gouvernement genevois sur cette question.

<sup>16</sup> AEG, RC 44, 2<sup>e</sup> semestre 1864, 5 août 1864, OD n° 76.

sommes contraints de nous fonder sur un rare *Programme* autographié dont un unique exemplaire est conservé au CICR.<sup>17</sup> Ce document énumère les festivités proposées aux diplomates, du 7 au 13 août: "Réunion familière" et thé offert à l'Athénée, "Réunion" à la "Campagne Paccard à Sécheron", ... jusqu'au "Dîner offert par le Conseil fédéral suisse".

## Programme. 1864

*Dimanche 7 Août, à 7 h. du soir.* Réunion familière des Membres du Congrès, à l'Athénée. — Thé offert par le Comité international.

*Lundi 8 Août, à 1 h. après midi.* Ouverture du Congrès à l'Hôtel de Ville. (Nouvelle salle du Conseil d'Etat, au rez-de-chaussée)  
à 7 h. Réunion des Membres du Congrès et des représentants des divers Comités de Secours, chez M<sup>re</sup> Gustave Moynier, Président du Comité international. (Campagne Paccard à Sécheron.)

*Mardi 9 Août, à 6 h. 1/2.* — Réception chez M<sup>re</sup> le Colonel Edmond Favre (à sa campagne de la Grange.)

*Mercredi 10 Août, à 6 h. 1/2 à l'Athénée.* — Conférence sur l'oeuvre des Comités de Secours dans les différents pays.

*Jeudi 11 Août, à 4 h.* — Promenade et réception chez M<sup>re</sup> Théodore Vernes, l'un des Secrétaires du Comité de Secours de Paris (à sa campagne de Versoix). — Les moyens de transport seront indiqués ultérieurement.

*Vendredi 12 Août, à 5 h. 1/2.* — (ou à 8 h. en cas de mauvais temps). Réception chez M<sup>re</sup> François Bartholomy, l'un des Vice-Présidents du Comité de Secours de Paris, (à sa campagne de Sécheron)

*Samedi 13 Août, à 7 h.* — Dîner offert par le Conseil fédéral suisse aux Membres du Congrès, (à l'hôtel de la Métropole)

*Dimanche 14 Août* — Promenade autour du lac et dîner à bord de l'Helvétie (invitation des administrateurs du bateau). Contrarié par une brise opposable

*Mercredi 17 Août* — Dîner offert par le Conseil d'Etat à l'Eau de Genève

N. B. Un bureau de renseignements est établi dans le local du Congrès. Il est ouvert tous les jours (dès le Vendredi 5 Août) de 8 à 5 h.

<sup>17</sup> Archives du CICR, Ancien Fonds. Relevons que les festivités des 14 et 17 août sont ajoutées, à la main.

Dans l'état où il nous est parvenu, ce *Programme* lithographié surprend car il s'arrête au 13 août, alors que la Conférence diplomatique durera jusqu'au 22. Serait-ce la confirmation que les organisateurs doivent prolonger la Conférence, par exemple pour donner au délégué belge le temps de se procurer les pouvoirs de signer l'acte final ?

Vous l'avez remarqué, dans sa version autographiée ce *Programme* ne mentionne pas le gouvernement genevois.

Ironie des documents historiques, le "Dîner offert par le Conseil d'Etat à l'Ecu de Genève", le 17 août, est ajouté à la main sur ce document pourtant imprimé avec soin !

\* \* \*

Plus révélateur encore, l'éclairage apporté par la correspondance entre Moynier et Dunant, lors des préparatifs du Congrès, nous confirme les convictions profondes des grands bourgeois, moins ouverts au niveau local qu'au plan mondial.

Prenant les eaux à Schinznach pendant que ses collègues triment au bout du lac, Moynier se préoccupe de l'"aménagement de la salle" où aura lieu la Conférence diplomatique. Relevons ce passage prémonitoire de sa lettre du 21 juin 1864, adressée probablement à Henry Dunant :

Le comité fera bien, je crois, de suivre de près le travail de Derabours [leur factotum], si toutefois le Conseil d'Etat l'autorise à s'en mêler, car l'on pourrait bien nous faire quelque brioche et il faut tâcher que l'arrangement soit le plus commode et le plus digne possible.<sup>18</sup>

Le 29 juin, Moynier confie à Dunant :

Je pourrai peut-être me réserver moi-même pour une réunion masculine p. ex le 7 Août veille du Congrès, pour que les membres aient occasion de se rencontrer, ou bien une réunion d'adieux à la clôture. Je crois que dans ces limites j'oserais

---

<sup>18</sup> Archives du CICR, Ancien Fonds, dossier 20, document 38.

demander à ma belle-mère la permission de recevoir chez elle & qu'elle n'y ferait pas d'objection.<sup>19</sup>

Si le Comité se réunit, consultez-le à ce sujet, car il est bon de commencer à préciser le programme le plus possible. Une promenade sur le lac avec musique et illuminations serait tout à fait de mon goût. On pourrait demander cela peut-être au Conseil fédéral mais il ne faut pas se le laisser offrir par le Conseil d'Etat, qui y convierait tous ses acolytes et donnerait à la fête un ton sentant quelque peu la démocrapule. (Ceci tout à fait entre nous).

Le mieux serait que la fête du lac fût une fête privée. Ne pourrait-elle pas être offerte par le Comité ? Quant au Gouvernement, je me figure qu'il prêtera ses huissiers, et peut-être un beau fonctionnaire pour les séances.<sup>20</sup>

Le 9 juillet, Dunant répond à Moynier :

Je suis mille fois d'accord avec vous qu'il ne faut pas de fêtes populaires.— Mr Favre se montre très-bienveillant & Mr Bartholony recevra aussi. Madame m'a dit que, cause de son deuil, la réunion serait peu nombreuse (150 personnes environ).<sup>21</sup>

---

<sup>19</sup> Ayant épousé Fanny Paccard, Gustave Moynier est le gendre de Barthélemy et d'Emma Paccard-Tattet. Dès la mort de Barthélemy, le 10 décembre 1863, sa veuve jouit de l'usufruit du domaine de Sécheron – appelé alors "Campagne Paccard" – jusqu'à son décès qui survient le 11 octobre 1871.

En août 1864, c'est donc bien à sa belle-mère que Gustave Moynier doit s'adresser pour recevoir les "Membres du Congrès", dans ce que nous nommons aujourd'hui la "villa Moynier". En effet, celle-ci est revenue à l'épouse de Gustave lors de la succession d'Emma Paccard-Tattet.

La prudence avec laquelle Gustave Moynier s'exprime "Je crois que dans ces limites j'oserais demander à ma belle-mère", s'explique probablement par le deuil assez récent qui vient de faire d'elle la maîtresse des lieux.

Voir André DURAND, « La villa Moynier, ancienne villa Paccard, domaine de Sécheron », Genève, Association Henry Dunant + Gustave Moynier : 1910-2010, *Les cahiers du centenaire*, n° 3, juillet-décembre 2007, pages 2-8.

<sup>20</sup> Archives du CICR, Ancien Fonds ; lettre de Gustave Moynier à Henry Dunant, Schinznach, 29 juin 1864.

<sup>21</sup> Ibidem ; lettre d'Henry Dunant à Gustave Moynier, [Genève], 9 juillet 1864.



Cette volonté d'éviter au maximum tout contact avec la population et le gouvernement genevois est nuancée par deux passages de la correspondance de Dunant avec son confident Rudolf Muller. Le 23 mars 1896, l'intransigeant ermite de Heiden se rappelle :

J'avais pour ennemi aussi cet odieux radical Carteret, qui a tant fait parler de lui, lorsqu'il était chef du gouvernement ultra radical anti catholique. Il est mort. Il était président du Grand Conseil quand eurent lieu les fêtes du Congrès, en 1864, chez quelques très riches propriétaires de Genève, dans leurs superbes villas. Naturellement, je faisais inviter beaucoup de monde, mais les propriétaires aristocrates refusèrent d'inviter Carteret.

Même l'un d'eux me dit nettement : "Je ne veux pas de Carteret", & le répéta 3 fois. Il ajouta : "ni de Ducommun", c'était le chancelier. Et cet ex-chancelier intrigue encore. Il est malheureusement maintenant "Sekretar der Internationalen Friedensliga", à Berne.— Carteret et lui, ont cru que c'était moi qui n'avais pas voulu d'eux ! De là grande colère, qui explique l'hostilité acharnée qu'ils m'ont faite.<sup>22</sup>

Les 17-19 décembre 1902, le premier lauréat du prix Nobel de la paix commente l'accueil réservé à ses successeurs immédiats, un Genevois (aujourd'hui méconnu) et un Jurassien qui tous les deux sont des personnalités en vue dans le Parti radical :

Et, ce même jour, M<sup>r</sup>. Ducommun & M<sup>r</sup>. Gobat obtenaient le prix de la paix 2<sup>ème</sup> année. — Le *J<sup>r</sup> de Genève* n'en a pas soufflé mot. Il a cité les autres prix, mais ni Gobat, ni Ducommun.

Ce dernier, genevois, ayant été chancelier de l'Etat de Genève pendant plusieurs années. Mais tous deux furent de grands radicaux, Ducommun surtout a toujours vexé les Conservateurs quand il était chancelier ; & je vous ai raconté l'anecdote Bartholony, lors du Congrès de 1864, au sujet de Carteret & de Ducommun, exclus de sa grande fête. C'est alors que ces 2

---

<sup>22</sup> BGE, Ms fr. 5202, f<sup>o</sup> 24. Voir aussi Roger DURAND, « Henry Dunant et Elie Ducommun, la période genevoise des deux prix Nobel de la paix », *Elie Ducommun. Prix Nobel de la paix méconnu*, Genève, Institut national genevois et Genève humanitaire, 2012, pp. 149-156.

individus sont devenus mes ennemis acharnés, – étant déjà pleins de jalousie antérieurement.<sup>23</sup>

\* \* \*

En conclusion, nous pouvons affirmer que les deux principaux fondateurs de la Croix-Rouge, Dunant et Moynier, appartiennent au milieu politique conservateur qui a été éliminé de la scène dès 1846 et jusqu'en 1864.

Les deux sont animés par une immense ambition de jouer un rôle sur une grande échelle, alors qu'ils se voient exclus de toute possibilité de se faire un nom dans les carrières politiques locales, a fortiori nationales.

L'un s'investit dans les mouvements religieux du Réveil. L'autre tente sa chance avec les Congrès internationaux de bienfaisance. Autant de pistes sans avenir spectaculaire.

Ils s'unissent alors pour inventer un monde nouveau : l'humanitaire international, Dans leur dynamique, où il leur faut improviser, innover et risquer des coups audacieux, une de leurs motivations est l'aversion pour le système politique local. Imprégnés du plus profond mépris pour le parti alors au pouvoir, ils font tout pour que la Croix-Rouge naisse avec le moins de contacts possibles avec leur gouvernement, avec leurs concitoyens qui sont alors en majorité radicaux.<sup>24</sup>

---

<sup>23</sup> BGE, Ms fr. 5204, f° 23. Au sujet de l'écho surprenant que le *Journal de Genève* et ses confrères locaux réservent à la distinction exceptionnelle reçue par Elie Ducommun, voir notre analyse « L'annonce du prix Nobel de la paix 1902 dans la presse genevoise », *Bulletin de l'association Genève : un lieu pour la paix*, n° 3, année 2005, Genève, août 2006, pages 39-60.

En réalité, le *Journal de Genève* mentionne Elie Ducommun comme lauréat du prix Nobel de la paix, mais ses articles ou ses communiqués sont disparates, parfois entachés d'erreurs ou relégués à des emplacements mineurs ...

<sup>24</sup> Ils ne peuvent pas savoir que, la veille du jour où la Convention de Genève est adoptée, une élection complémentaire au Conseil d'Etat entraîne un changement de majorité !

Notre hypothèse sera-t-elle confirmée par des études plus poussées ? Alors nous pourrions affirmer que la naissance de la Croix-Rouge est générée, en partie, par un conflit intense entre ses fondateurs et un parti politique. Or, malgré leurs fortes convictions partisans, Henry Dunant & Gustave Moynier prôneront et appliqueront l'un des principes vitaux de la Croix-Rouge internationale : sa neutralité politique !

# EXTRAIT DES STATUTS <sup>1</sup>

## TITRE PREMIER – CONSTITUTION

### Article 1<sup>er</sup> – Raison, siège, durée

Il est formé, sous la dénomination « Genève humanitaire, centre de recherches historiques » (ci-après le Centre) une association régie par les présents statuts et subsidiairement par les articles 60 à 79 du *Code civil suisse*.

Le siège du Centre est dans l'ancienne chapelle protestante, route du Grand-Lancy 92, 1212 Grand-Lancy, canton de Genève.

### Article 2 – Buts

Le Centre a pour but d'encourager la recherche et la diffusion sur les liens entre la Genève des années 1830 à 1930 environ et la naissance puis le développement de sa vocation humanitaire, au service du monde entier. Il donne la priorité à l'étude de la vie et de l'œuvre des fondateurs de la Croix-Rouge (notamment Henry Dunant, Gustave Moynier, Guillaume Henri Dufour, Louis Appia et Théodore Maunoir), ainsi que des personnes qui en ont assuré le développement et le rayonnement, comme Gustave Ador.

Il développe toute activité se rapportant directement ou indirectement à son but.

Il collabore avec toute personne ou société poursuivant des buts analogues.

Il s'efforce de tisser des liens hors de Genève, notamment par l'admission de membres correspondants.

Il n'a aucun but lucratif ni aucun caractère politique ou idéologique

### Article 3 – Admission

Le Centre peut en tout temps recevoir de nouveaux membres (dénommés sociétaires).

Toute personne physique ou morale peut se porter candidate.

---

<sup>1</sup> Les présents statuts comptent 27 articles. Ils ont été adoptés à l'unanimité, lors de l'assemblée générale constitutive, le 23 octobre 2010, à Genève. Ils ont été modifiés, conformément à l'art. 26 des statuts, lors des séances du 1<sup>er</sup> juin 2011, du 23 novembre 2011 et du 14 mars 2012.